Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA

Bellevue 4 2608 Courtelary 032 944 18 18 FAC: 032 944 17 56 Délais de remise des publications Sport, utile et paroisses: lundi soir

Rédac. et annonces: mercredi 9 h Officiel: mardi 12 h fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces sur demande

ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame





Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE

Sous le soleil exactement

Astronomes et fabricants d'électricité main dans la main avec JbT



Pour présenter cette offre particulièrement ensoleillée, de gauche à droite: Michel Quinquis (société d'astronomie), Monique Voumard (guide), Stéphanie Chouleur (JbT) et Pierre Berger (BKW, guide)

Du Soleil à Mont-Soleil, ainsi s'intitule la nouvelle offre touristique proposée depuis quelques jours sous l'égide de Jura bernois Tourisme. Centrée sur Phoebus, cette visite destinée aux groupes est donnée aussi bien en allemand et en anglais que dans la langue de Rousseau. Certes très scientifique, elle s'adresse cependant à un fort vaste public, dès dix ans, et relève d'une actualité brûlante. On y découvre le soleil sous les angles cumulés de l'astronomie et des énergies renouvelables.

Réenchanter les sciences

La proximité thématique, entre l'Observatoire astronomique des Pléiades et les centrales solaire et éolienne, n'avait pas encore été exploitée vraiment à Mont-Soleil. C'est chose faite désormais avec cette offre combinée, qui verra les visiteurs se pencher d'abord sur l'hologramme du pavillon BKW lequel offre une approche illustrée et accessible à tous de cette « montagne intelligente », à travers la création de notre planète -, puis découvrir visuellement le soleil à l'observatoire et quantifier son activité, et enfin visiter le cœur d'une éolienne ou le champ de panneaux photovoltaïques, à leur choix.

La Société d'astronomie Les Pléiades, qui gère l'observatoire, prend évidemment (enfin!) une place prépondérante dans cette nouvelle visite. Michel Quinquis, un de ses piliers: «L'astronomie est une activité intelligente, enrichissante, particulièrement importante dans cette société très technologique et scientifique, où les jeunes se désintéressent pourtant des filières éponymes et où les sciences ont assez mauvaise presse, alors même que le salut de la Planète dépend d'elles. En tant que seule société d'astronomie dans la région, Les Pléiades entendent bien contribuer activement à réenchanter les sciences, à recréer le lien entre les citoyens et elles.»

Non, ce n'est pas trop compliqué!

Aux Pléiades, où un groupe étoffé de jeunes est à nouveau actif, on s'élève avec fermeté contre l'habituelle et détestable propension de certains pouvoirs à laisser accroire que les sciences, c'est trop compliqué pour le citoyen lambda. La vulgarisation n'est pas une simplification excessive, et elle permet un accès de tous à des notions passionnantes et vitales. La preuve avec cette offre ouverte aux visiteurs dès dix ans! «Enfin une visite complète!».

se réjouit Michel Quinquis, en précisant que les participants reçoivent à l'observatoire quelques informations générales sur l'objet astronomique Soleil, son évolution jusqu'ici et pour les cinq prochains milliards d'années telle qu'elle est décrite au stade actuel des connaissances, avant de passer à l'observation active. Au moyen d'une lunette spécialement développée pour ce type d'observation, les visiteurs découvriront la surface du Soleil et participeront directement à recenser l'activité de cette gigantesque boule magnétique. sur un graphique visible en tout temps sur le site internet des Pléiades.

Une activité rare et précieuse, tant il est vrai que l'on ne voit jamais vraiment le soleil.

Notre (très) bonne étoile

Au pavillon BKW et dans le terrain des centrales, les teurs découvriront l'utilis qu'on peut faire de ce Pierre Berger: «Ils se ve rappeler concrètement q soleil a créé quasiment l'énergie présente sur terr effet qui a pris des millén alors que nous la consom à une vitesse folle... Ils co teront que nous devons rapidement passer à des gies renouvelables unique et découvriront deux soi de ce type.». Et de rap pour exemple que la cer éolienne de Mont-Soleil satisfait les besoins, en électricité, de quelque 16 000 familles.

Dans une région très riche en attractions touristiques variées, de la technique au terroir gastronomique, de l'industrie à la biodiversité, cette offre combinée devrait contribuer à développer, ou du moins maintenir, le niveau important de visiteurs accueillis à Mont-Soleil/ Mont-Crosin, à savoir entre 10000 et 15000 annuellement.

SOMMAIRE

s visi- sation soleil. erront que le toute re; un naires, mons onsta- s très éner- ement urces opeler ntrale	De la glace en or Deux desserts récompensés à Courtemelon
	Le doyen de Cormoret se raconte Suite et fin des regards d'Arthur Vaucher
	Tout savoir sur la région Consultez l'agenda

La Collégiale illuminée de rose

En soutien au dépistage du cancer du sein

Les lauréats sont connus

L'excellence récompensée chez les apprentis

Jeunes athlètes médaillés

Trois titres jurassiens ramenés de Moutier

de



La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des COURTS SÉJOURS, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des LONGS SÉJOURS.

Dans des CHAMBRES INDIVIDUELLES

avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE

LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER 032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121 2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41 www.richner-bestattungen.ch richner.sa@bluewin.ch

H. Gerber



Comment nous joindre?

Téléphone 032 358 53 53 Téléphone national 0842 80 40 20 Fax 032 358 18 66 secretariat@sasdbasvallon.ch www.sasdbasvallon.ch

MAÇON CHERCHE TRAVAIL

dans la maçonnerie, rénovation

Tél. 079 758 31 02



Une action qui a du sens en tant que bénévole

Vous souhaiteriez accompagner régulièrement des personnes âgées, malades ou en fin de vie?

Seeland: 032 329 32 78 soutienproches-seeland@crs-berne.ch

Jura bernois: 032 495 11 66 soutienproches-jurabernois@crs-berne.ch

Croix-Rouge suisse Schweizerisches Rotes Kreuz Canton de Berne Kanton Bern



Emplois



La crèche "Les Moussaillons" recherche plusieurs stagiaires dès février 2020 (pour une durée de 6 mois)

Merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante:

Crèche Les Moussaillons Grand-Rue 56 2608 Courtelary

creche.lesmoussaillons@gmail.com

Pour tous renseignements complémentaires: 032 943 10 70



La Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon met au concours un poste de

Chauffeur du bus scolaire (homme ou femme)

Conditions: - être disponible et accepter les contraintes de l'horaire

- avoir un bon contact avec les enfants et les enseignants

- être en possession d'un permis de conduire cat. D

Temps de travail: environ 50 % annualisé

Entrée en fonction: 1er janvier 2020

Le cahier des charges peut être consulté auprès de la direction de l'école secondaire.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Manuel Jacot, directeur de l'Ecole secondaire de Corgémont (032 489 16 32).

Les personnes intéressées par ce poste sont priées d'adresser leur postulation jusqu'au 1er novembre 2019 à l'Ecole secondaire du Bas-Vallon, direction, rue des Collèges 5, 2606 Corgémont ou par email à l'adresse suivante: direction@esbv.info.

SAINT-IMIER

MISE AU CONCOURS

La Municipalité de Saint-Imier met au concours pour différentes infrastructures communales deux postes de

Concierge (H ou F) à 70 % à durée indéterminée Concierge (H ou F) à 50 % à durée déterminée

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi

Entrée en fonction:

- 1er février 2020 pour le poste à 70 % à durée indéterminée

- de suite ou à convenir pour le poste à 50 % à durée déterminée

Le mandat à durée déterminée prendra fin le 31 décembre 2020 au plus tard. Selon l'évolution de la situation, sa transformation en un poste à 90 % à durée indéterminée pourrait être envisagée.

Accompagnée des documents usuels, votre lettre de postulation sera adressée jusqu'au 18 octobre 2019 au Conseil municipal, mention «Concierge CDI» ou «Concierge CDD), rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

et peinture. 30 ans d'expérience. Libre de suite.

TRAMELAN

À LOUER

Grand-Rue 133 Appart. 4 pièces

Cuisine agencée, salle de bains, cheminée, salon, mezzanine, grenier

Loyer 1070 fr., charges comprises

Libre dès le 1^{er} décembre 079 405 51 59

À LOUER **TRAMELAN**

Rue Albert Gobat 21

Appart. de 4 chambres et living

Cuisine aménagée, salle de bains et wc séparés, cave, grenier, jardin Loyer 1390 fr.

032 426 68 45, 078 713 97 77

Samedi 5 octobre de 10 h à 17 h Visite de petites maisons

Minergie P Clefs en main

au Camping du Château à Tramelan

(à côté de la piscine de Tramelan)



bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

bechtel-imprimerie.ch

bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

Restaurant de l'Etoile

route de Chaumin 1, 2606 Corgémont 032 489 33 72

La chasse est ouverte

Civet de chevreuil

28.— Sauté de chevreuil 29.—

Filets de biche à la forestière 39.—

Médaillons de chevreuil mirza 34.—

Médaillons de chevreuil à la forestière 36.—

Trio de gibier 35.—

Selle de chevreuil 52.— S Bourguignons de chevreuil 48.—

Réservez a l'avance afin de profiter de 5 % de rabais

Tous les samedis midi

Salades, langue de bœuf, sauce aux câpres 17.—



www.drivina-schoo -richard.ch

Premiers secours ven 19h00-22h00 et

Cours de base 1 samedi 13h30-17h30 12 oct 2019

Cours de sensibilisation

29 + 30 nov 2019

Cours de base 2 toutes les semaines à Bienne

lundi – jeudi 19h00-21h00

16 - 19 déc 2019

10 + 11 jan 2020 Cours de base 3 21 + 22 fév 2020 05 oct 2019

Dr. Schwab 5, 2610 St-Imier Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000



Valoriser vos compétences ? Nous vous proposons un parcours de formation à l'accompagnement de personnes malades de longue durée ou en fin de vie. 15 jours de cours validés par une attestation. Infos: 032 423 55 37 / claire.cerna@caritas-jura.ch /début de la formation: jeudi 9 janvier 2020

CARITAS Jura



WWW.RUNFORHEART.JIMDOFREE.COM

COUREUR!

PLUS D'INFOS SUR NOTRE

9 h 00 Ouverture des portes et inscriptions Départ de la catégorie adultes

10 h 30 11 h 30 Pause dîner

13h00 Départ de la catégorie enfants 14 h 45 Départ de la catégorie personnes à mobilité réduite

14h55 Marche

Remise des prix 16h30

BAS-VALLON 3

MONTAGNARDE

Match au loto

Veuillez réserver la date du

samedi 2 novembre pour le

match au loto de la fanfare de

Plagne, dès 15 h puis reprise

à 20 h, au Centre communal à

De nombreux prix vous attendent,

tels que jambons, côtelettes,

paniers garnis, viande fumée,

FANFARE

DE PLAGNE

ORVIN

Portes ouvertes à la maison Robert

son Robert ouvre ses portes au public de 10h à 17h. Vous pourrez y découvrir le nouvel accrochage des toiles Flore et Faune des peintres Léo-Paul. Philippe et Paul-André Robert. Des visites guidées bilingues

Dimanche 6 octobre, la mai-sont organisées à 11 h, 13 h, et 15h et vous pourrez aussi visiter librement la maison, les ateliers et le jardin pour le prix de 7 francs par personne (enfants 3 francs).

Nous vous attendons nombreux. | fp



UIB-JAZZ ORCHESTRA

En concert à Evilard



Sylvie Widmer

Samedi dernier, c'est dans la salle de spectacle d'Evilard, que l'UIB Jazz Orchestra de Bienne, qui compte plusieurs musiciens de la région dans ses rangs, donnait son traditionnel concert d'automne. La baguette est tenue par Juliane Rickenmann, directrice baroudeuse qui a

durant 8 ans bourlingué avec son saxophone dans plusieurs pays du monde, avant de venir prendre la direction de l'UIB. Ce qui surprend le plus l'auditeur, c'est la poigne avec laquelle elle transmet sa maîtrise directionnelle en faisant interpréter à ses musiciens des airs de leur très varié répertoire, accompagnés par la chanteuse Sylvie Widmer. Les spectateurs présents ont par des applaudissements nourris, fait savoir combien ils ont apprécié la parfaite maîtrise des solistes durant leurs improvisations. Du saxophone à la trompette, en passant par la flûte traversière, unique interprète féminine de l'ensemble, sans oublier la guitare basse, le piano et la batterie, tous ont démontré la parfaite maîtrise de leurs instruments. | jcl

PÉRY-LA HEUTTE

Une première réussie



C'est samedi dernier, à les quiproquos, transmis à la 20h précise, devant une salle comble, que l'Echo du Saesseli a donné le coup d'envoi de la soirée du Jodlerklub Gemsflue de Péry-La Heutte. Une magnifique réussite. Formation invitée, le Jodlergruppe Schafhausen i.Emmental, a elle aussi, avec ses multiples interprétations de chants sentant bon le terroir, reçu une juste et magnifique ovation du public, eu égard aux interprétations de solistes d'un jodle de haut niveau. En deuxième partie, la pièce rocambolesque tant attendue de Lukas Bühler en langue allemande, a de par

salle une atmosphère de rire tellement forte, que même les personnes présentes ne saisissant pas à 100 % la langue de Goethe, ont parfaitement suivi l'intrigue haute en couleurs sous le nom de Sauglatti Verwächslige et participé également aux rires collectifs. Prenant la parole pour remercier tous les acteurs de cette soirée, des chanteurs aux interprètes 100 % amateurs de la pièce de théâtre, Thomas Sutter donna le coup d'envoi de la dernière partie de la soirée, la danse avec l'orchestre Echo du Saesseli.

ORVIN

La bourgeoisie présente sa tuilerie

Lors du pique-nique de dimanche dernier, le président de bourgeoisie Edmond Aufranc saluait les très nombreux bourgeois ayant répondu présents à cette journée de partage et d'amitié. Afin de situer le lieu de cette réunion, il est de bon aloi d'en faire la présentation en reprenant les paroles datant de 1921 et prononcées par le pasteur Robert Gerber de Saint-Imier. «La route sort du bois, et, brusquement, vous avez sous les yeux la paix des champs telle qu'on la rêve: un vallon riant, des montagnes dont la bosse bleue ferme doucement l'horizon, et, au pied des rochers, disparaissent dans les vergers, un village en fer à cheval».

«C'est Orvin»

C'est précisément à cette sortie du bois en provenance de Lamboing que se situe la tuilerie construite au début du 19° siècle. En son intérieur, s'élève un four maçonné en pierre, doublé de briques.

Conservant en grande partie sa substance originale, ce précieux témoin du patrimoine est un rarissime exemple de tuilerie antérieure au 20e siècle conservé en Suisse et entretenu avec grand soin par la bourgeoisie. Pour subvenir aux appétits des personnes présentes en grand nombre, un apéritif copieux à souhait fut concocté dans le four à pain voisin direct

de la tuilerie et datant de la

même époque où de délicieuses fougasses provençales préparées avec le savoir-faire des dames bourgeoises ont avec plaisir accompagné le vin d'honneur. Après le repas, de succulentes tartes aux fruits. également cuites dans le four à bois, ont régalé les participants tout au long de l'après-midi. La journée a été animée musicalement par l'orchestre Les Spitz-

berg de Frinvillier. | jcl

ainsi que les personnes domi-

ciliées en amont ou à l'est du

chantier, devront impérative-

VAUFFELIN

fromages et vin. I mya

Plagne.

Nul bar ailleurs

Attiré par les effluves émanant de la superbe paella concoctée par James, un nombre important de personnes se sont déplacées au Nul bar ailleurs vendredi dernier. Avec ou sans fruits de mer, selon les goûts, chacun s'est régalé.

En plus, à cette occasion, les participants ont pris part à une dégustation de bières BLZ avec des explications très intéressantes et pertinentes du brasseur Arthur qui a gentiment répondu aux questions des novices et des connaisseurs.

En bref, un vendredi soir agréable au palais et une belle façon de commencer le week-end.

Prochain rendez-vous Last Friday: le 25 octobre. I mya



COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Route fermée durant trois jours

Les autorités municipales

pris. Cette fermeture permettra d'effectuer d'importants travaux de réfection sur la surface de



Le tronçon qui sera en chantier (en rouge): depuis l'embranchement du Cairli sur la Grand-Rue et jusqu'à son carrefour avec la rue du Jura

Didier Aufranc; Jolie, 4434 93,

Didier Aufranc; Caya, 4334

92, Didier Aufranc; Wiolline,

4334 92, Dominique Devaux.

- Cat. 5: Orvine, 4445 95, Phi-

lippe Monnier; Zoé, 5444 95,

Didier Aufranc. - Cat. 6: Rose,

4444 94, Dominique Devaux;

Wileda, 5434 93, Dominique

Devaux; Olina, 5434 93, Otto

Sägesser. - Cat. 7: Dinette,

5455 97, Jean-Maurice Gros-

jean; Krokus, 5545 97, Otto

Sägesser; Wanda, 5545 97,

Dominique Devaux; Denieta,

5445 96, Jean-Maurice Gros-

jean; Perle, 5444 95, Otto

Sägesser. lad

SYNDICAT D'ÉLEVAGE BOVIN

Vaches primées

ORVIN ET ENVIRONS

La prime a eu lieu le ven-

dredi 27 septembre à 13 h 30

au stand de tir à Orvin. Félici-

tations aux éleveurs pour leurs

gories: Cat. 1: Emma, 4244

88, Philippe Monnier; Frileuse,

4333 88, Philippe Monnier;

White Lady, 4333 88, Philippe

Monnier. - Cat. 2: Dalia, 4433

89, Nicolas Dumoulin; Fini-

nia, 4333 88, Philippe Mon-

nier; Danika, 3244 88, Nico-

las Dumoulin; Edna, 4333 88,

Philippe Grosjean. - Cat. 3:

Wendy, 4334 92, Philippe Mon-

nier. - Cat. 4: Heidi, 4344 93,

Voici les résultats par caté-

belles vaches présentées.

au vendredi 11 octobre v com-Durant le chantier, les riverains de cette portion de rue,

et le service technique locale avertissent les usagers que la rue du Cairli devra être fermée, de mercredi prochain 9 octobre

cette route.

ment quitter et regagner leur maison à pied; aucun véhicule motorisé ne pourra accéder à ces propriétés. Les automobilistes concernés pourront stationner sur le parc du centre communal. Il va de soit que la pose de bitume est étroitement dépendante de conditions météorologiques propices. En cas de mauvais temps, les travaux devront être reportés à la semaine suivante. Le service technique et les autorités remercient les habitants, et en particulier les riverains, de la compréhension dont ils voudront bien faire preuve, face aux inévitables inconvénients d'un tel chantier.

SONCEBOZ-SOMBEVAL **AVIS OFFICIELS**

Rapport d'analyse de l'eau potable

Selon les résultats du laboratoire cantonal suite à la prise d'échantillons par le contrôleur communal, en date du 17 septembre

Résultats physiques et chimiques: aspect: aucune altération; turbidité (90 degrés): 0.3 NTU; dureté totale: 3.16 mmol/l; degré de dureté: 31.6°f; calcium: 109.0 mg/l; magnésium: 10.8 mg/l; sodium: 8.7 mg/l; potassium: 1.6 mg/l; chlorure: 13.2 mg/l; nitrate: 12.9 mg/l; sulfate: 44.7 mg/l; fluorure: 0.10 mg/l; nitrite: non décelable mg/l; ammonium: non décelable mg/l.

Résultats microbiologiques: escherichia coli: non décelable par 100 ml.; entérocoques: non décelable par 100 ml.; germes aérobies, mésophiles: non décelable par ml.

Appréciation

répondent aux dispositions légales. | cm



Nouveaux livres

ADULTES

Les sarments de la colère | Christian Laborie La vie en roux | François Vorpe Les femmes qui achètent des fleurs | Vanessa Montfort Fêlures | Nora Roberts

La mémoire des vignes | Ann Mah La cage dorée | Camilla Läckberg Toutes les couleurs de la nuit | Karine Lambert

La vie en son royaume l Christian Signol

Dans tes pas | Jessi Kirby

ENFANTS

A la chasse aux citrouilles | Splat

Ma maîtresse | Monsieur Madame Les M. Mme aux Etats-Unis | Monsieur Madame Les parents de Max et Lili sont accros au portable | Max et Lili Grands frissons à la Brévine l Enquêtes de Maëlys

Le secret de Léonard de Vinci | Geronimo Stilton

Le sacrifice | Frnck

BANDES DESSINÉES

L'éruption | Frnck Cannibales | Frnck Le grand fossé | Astérix Le papillon des cimes | Marsupilami Attention, école! | Elève Ducobu

Vacances scolaires: la bibliothèque sera fermée les mercredis 9 et 16 octobre

Les résultats d'analyses



ORVIN

Flore et faune

Les peintres naturalistes Léo-Paul, Philippe et Paul-André Robert

Maison Robert au Jorat ouverture au public

dimanche 6 octobre de 10 à 17 h Visites guidées bilingues à 11 h, 13 h et 15 h

voir communiqué

Société de tir de Corgémont

Dimanche 6 octobre de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h Tir de clôture

Cible A100 - inscription 5.-2.50 pour 2 coups - 20 coups min. Tous les tireurs recevront un prix! Cantine: jambon – salade de pommes de terre

ICI

votre annonce aurait été lue 2 col x 30 mm (70 fr. + TVA)

Prépresse

Feuille

fac@bechtel-imprimerie.ch

032 944 17 56

• Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

• cartes de visite • carte • faire-parts de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, formulaires • papillons, affiches • enveloppes • brochures, livrets, blocs • calendriers

Impression numérique

· Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs, de la carte de visite au format A3+

imprimerie____

bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary 032 944 18 18 info@bechtel-imprimerie.ch www.bechtel-imprimerie.ch

Votations

Tous aux urnes:

Non à la hausse du prix de l'essence!







w.bechtel-imprimerie.ch



Immobilier





LOGEMENTS ADAPTÉS 2608 COURTELARY

La résidence «Les Pâquerettes» comporte des logements adaptés de différentes surfaces, qui s'articulent autour d'une salle polyvalente comprenant un lieu de prière et un espace communautaire.

Accueillants, spacieux, lumineux, calmes et d'un loyer abordable, ces logements sont adaptés aux personnes âgées et accessibles en chaise roulante. Contactez-nous pour en savoir davantage!

www.lespaquerettes.ch • 032 941 21 39 • catholiqueromaine@bluewin.ch

BAS-VALLON 5 Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 4 octobre 2019 Nº 36

CONCOURS SUISSE DES PRODUITS DU TERROIR

Deux médailles d'or glacées pour Le Chalet, à Mont-Crosin

Deux desserts du phénomène Armon Vital ont séduit le jury de Courtemelon

Armon Vital est un genre de de nouveaux tenanciers. Après phénomène. Issu du monde agricole, il a fait de la cuisine son métier, voici trois ans seulement, décidant en mai dernier de fabriquer, pour la première fois de sa vie, des glaces maison. Un virage, puis un essai pour le moins pertinents: le week-end passé à Courtemelon, il a récolté deux médailles d'or, l'une pour sa glace Fleur de foin, l'autre pour son sorbet Fraises!

Une bien belle publicité pour celui qui tient depuis 2016, avec son partenaire Felix Gerber, l'hôtel-restaurant Le Chalet, sis à Mont-Crosin.

Un pari à deux

Enfant d'Engadine, Armin Vital a quitté ses hautes montagnes grisonnes, tandis que Felix Gerber s'en venait de l'Oberland zurichois, pour travailler tous deux sur nos sommets: à l'auberge de L'Assesseur, l'un dirigeait les soins des chevaux. l'autre le restaurant. La maison changeant de propriétaire, ils ont été contraints, voici un peu plus de trois ans, à trouver de nouveaux emplois. Au moment même où Le Chalet, à Mont-Crosin, était en recherche réflexion, les deux partenaires se sont jetés à l'eau, relevant le défi en août 2016.

Un changement dans la continuité pour Felix Gerber, mais un virage radical pour Armon Vital: «Je n'avais encore jamais travaillé en cuisine, je n'étais même pas spécialement intéressé par cette activité.» Comme on vous le dit! Mais à l'évidence, l'homme est travailleur, et pas seulement: qu'importe l'activité, la qualité prime pour cet homme au large et inamovible sourire.

Des produits sans ajouts

«Dès notre arrivée au Chalet, nous avons décidé de servir de la glace artisanale. Or la lecture des composants ne cessait de m'énerver», explique Armon Vital. Parmi ces composants, des exhausteurs, conservateurs et autres ingrédients indésirables pour les deux restaurateurs. «Dès lors, j'ai décidé de me lancer, en fabricant de la crème glacée et des sorbets correspondant à nos principes: du lait, de la crème, de l'œuf, du sucre et des arômes naturels (fruits, plantes, jus, épices, etc.) et c'est tout.»



Un duo à l'accueil éminemment souriant: Armon Vital (à droite) et son partenaire Felix Gerber, certificats de médailles d'or en mains, devant Le Chalet de Mont-Crosin

Des produits de qualité et les ingrédients indispensables uniquement: tel est le principe qui dirige la fabrication d'Armon Vital, lequel propose déià treize arômes différents de glace et sept de sorbet. Parmi eux, la fameuse crème glacée Fleur de foin et le non moins fameux sorbet Fraises.

Une image unique

Pour leurs glaces, les deux compères ont choisi une appellation hautement symbolique: GlatsCHalet, de Glatsch, le terme romanche pour désigner évidemment la glace, et de Chalet bien sûr.

Quant à l'idée d'une glace Fleur de foin, elle arrive tout droit de leurs racines: «Ma sœur exploite une ferme d'altitude, aux Grisons. La fleur de foin provient d'un pré en pente, bien exposé, non traité», explique Armon Vital. Inscrit in extremis au concours des produits du terroir, qui se tient chaque année impaire, il

y a donc remporté deux des 68 médailles d'or décernées, sur 1113 produits artisanaux présentés le mois dernier à Courtemelon.

Une spécialité lucernoise

Utilisant tant que se peut des produits locaux ou régionaux, les deux tenanciers du Chalet font également connaître des spécialités engadinoises.

«N'étant pas du métier, je ne prétends pas concocter des menus gastronomiques, mais je m'attache à une cuisine simple, habitée de goûts authentiques, confectionnée à base de produits de qualité et en limitant les ingrédients», souligne le médaillé. Non sans mettre en exergue une spécialité lucernoise celle-là: «Nous avons été séduits par l'originalité et l'authenticité de ce produit de niche: des côtelettes de porcs nourris principalement à la levure de bière et élevés sur paille à Gunzwil. Une viande incomparable!» | de

Les glaces maison GlatsCHalet (v compris les médaillées d'or!) sont également vendues à l'emporter, sur commande préalable sur place ou au 032 944 15 64

CORTÉBERT **AVIS OFFICIELS**



Représentations

Andra Köhli représentera la commune lors de l'assemblée du SASC (service social) le 24 octobre à Courtelary et lors de l'assemblée du syndicat de l'école des Prés-de-Cortébert le 30 octobre. | cm

Rénovation de bancs

Les deux bancs situés devant l'école primaire seront prochainement remplacés. Ils sont en effet vétustes. Le coût d'un peu moins de deux mille francs sera pris en charge par l'entreprise ATB SA. En effet, à l'occasion de l'ouverture d'une succursale à St-Imier, le bureau d'ingénieurs avec lequel la commune collabore régulièrement a généreusement offert de financer un projet d'utilité publique dans notre localité. Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement ATB SA et lui souhaite plein succès pour sa nouvelle structure. | cm

Nomination

Suite à la démission de Christine Wüthrich de la commission de l'école secondaire du Bas-Vallon à Corgémont, le Conseil municipal a nommé Roland Stengel en remplacement. L'exécutif remercie vivement Roland Stengel de se mettre à disposition pour cette fonction et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ce mandat. Par ailleurs, de vifs remerciements sont adressés à Christine Wüthrich qui a fonctionné de nombreuses années dans cette commission. | cm

Trail

Le 12 octobre, le trail Up'n'Down sera organisé pour la seconde fois. Deux parcours seront proposés sous forme de boucles au départ de Tramelan. La grande boucle passera par Chasseral et le Vallon de Saint-Imier, en particulier à Cortébert. Un poste de ravitaillement sera installé sur le terrain communal au croisement de la rue du Quart et de la Charrière du Droit. Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension pour les éventuels légers désagréments occasionnée et la prie de réserver bon accueil aux courageux sportifs qui feront le parcours de plus de 40 km. | cm

La BCBE de Corgémont sera modernisée

Les travaux de transformation de la BCBE de Corgémont débuteront le 21 octobre et devraient se terminer en décembre. Le site procurera une plus grande flexibilité et offrira de nouvelles possibilités aux clients. La BCBE de Corgémont occupera une place non négligeable au sein du réseau de la région du Jura bernois.

La BCBE de Corgémont fera l'objet de travaux durant environ 8 semaines à partir du mois d'octobre. Elle restera toutefois ouverte tout au long des travaux. «La BCBE tient à son ancrage régional et prête donc une attention toute particulière aux sites locaux. Modernisé, le site de Corgémont revêtira une importance certaine au sein du réseau de sites de la région du Jura bernois et offrira aux clients de nouvelles possibilités entièrement adaptées à leurs besoins», explique Frédéric Weingart, le responsable de la région. Mais qu'en est-il?

Les espèces restent importantes

Ces dernières années, l'importance des opérations au guichet n'a cessé de diminuer; aujourd'hui, l'accent est mis sur le conseil, le contact personnel et l'offre numérique. Cette évolution sera prise en compte à la nouvelle BCBE de Corgémont. Une attention particulière sera apportée à l'exécution flexible et autonome d'opérations bancaires ainsi qu'au conseil complet et personnalisé des clients. Les guichets ne seront plus dotés d'espèces, mais « les espèces resteront importantes. Il sera touiours possible de verser et de retirer de l'argent au site de Corgémont, même 24 h sur 24! Ainsi, les espèces ne disparaîtront pas de nos sièges», garantit Frédéric Wein-

Une plus grande flexibilité et de nouvelles possibilités

Le nouveau site de Corgémont disposera d'une zone en libre-service, accessible 24 h sur 24, ce qui procurera aux clients une plus grande flexibilité et leur offrira de nouvelles



possibilités: le bancomat disponible à toute heure permettra non seulement de verser et de retirer des francs suisses et des euros, mais aussi de verser des francs suisses en monnaie. Désormais, il sera possible d'accéder au portail clientèle de la BCBE de manière sûre et simple au moyen de la carte Maestro directement au site. Ainsi, nombre d'opérations pourront être effectuées sur place. «Auparavant, les gens dépendaient de la présence des conseillers et, par conséquent, des horaires des sièges pour procéder à la plupart des opérations bancaires. Grâce à la nouvelle zone en libre-service, les clients gagneront en flexibilité et auront la possibilité de réaliser une grande partie de leurs opérations quand ils le souhaitent, qu'un conseiller soit sur place ou non», explique Frédéric Weingart.

La priorité: le conseil Aujourd'hui déjà, il est possible de solliciter un conseil de 7h à 19h. Au nouveau site de Corgémont, les prestations de conseil seront renforcées et redéfinies: les conseillers rencontreront les clients sur rendez-vous et pourront les conseiller de manière complète, même au-delà des sujets purement financiers grâce à la collaboration avec divers partenaires. «Nous nous concentrons davantage sur les situations personnelles de nos clients, explique Frédéric Weingart. Nous consacrons énormément de temps à entretenir des

relations d'affaires personnelles et étroites, car nous souhaitons précisément proposer à nos clients ce dont ils ont besoin et ce qui leur correspond. Nous mettons les besoins de nos clients au premier plan; ainsi, ces derniers peuvent tirer parti de nos formules sur le long terme.» Sur rendez-vous, les clients bénéficieront également d'un soutien et de conseils sur place pour réaliser leurs opérations bancaires numériques, par exemple pour utiliser l'App BCBE, numériser des bulletins de versement, modifier des ordres permanents ou encore installer TWINT.

Le réseau de la BCBE dans le Jura bernois

Le site de Corgémont occupera une place non négligeable au sein du réseau de la BCBE dans le Jura bernois. Les conseillers à la clientèle seront mobiles, ce qui signifie qu'ils pourront également mener des entretiens-conseils sur d'autres sites, par exemple à Saint-Imier ou à Tavannes. «Nos clients pourront choisir l'un des six sites du Jura bernois auquel ils souhaitent recevoir des conseils. Ils profiteront ainsi du réseau de la BCBE, qui comprend le Centre clientèle BCBE, nos canaux numériques et les sites locaux dans le Jura bernois. Nous continuerons de mettre l'accent sur l'être humain ainsi que sur ses besoins en ce qui concerne l'argent », explique Frédéric Weingart. Désormais, les clients auront également la possibilité de réserver gratuitement la salle de réunion située à la BCBE de Corgémont afin d'y tenir des réunions en petit comité, par exemple pour la réunion d'une association. «Sur notre site, nous souhaitons apporter à nos clients des prestations hors pair, dans la mesure où nous nous distinguons par une flexibilité accrue, de nombreuses nouvelles offres et possibilités ainsi que par notre conseil personnalisé et complet. Quoi qu'il en soit, il vaut la peine de venir découvrir le nouveau site de la BCBE à Corgémont.»

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Avec la gratitude des autorités locales

Une fois par législature, les autorités locales invitent toutes les personnes aui contribuent activement au fonctionnement de la commune, pour une soirée conviviale en forme de remerciements. Jeudi dernier à la salle de spectacles locale, quelque 220 membres de commissions communales, du personnel enseignant et d'encadrement parascolaire, de la police cantonale, de la préfecture régionale, de l'administration et des services techniques municipaux, étaient tous conviés à un apéritif

Etienne Klopfenstein, maire, a prononcé à cette occasion une allocution suffisamment brève pour ne pas casser la convivialité de la manifestation, mais suffisamment sincère aussi pour transmettre les remerciements chaleureux des autorités. «Cela me fait très plaisir qu'une centaine de personnes aient répondu, ou pu répondre, à notre invitation de ce soir. C'est une occasion de vous manifester notre gratitude d'une part,



Une ambiance chaleureuse a régné durant toute cette soirée

mais également une rencontre précieuse, qui permet de mettre des visages sur des noms, d'échanger en toute convivialité. de créer des liens», soulignait le chef de l'Exécutif, non sans adresser ses remerciements au personnel communal in globo, organisateur de la soirée, ainsi qu'à la famille Junod, une entreprise fidèle qui fournit invariablement un excellent travail.

Cette rencontre a permis des discussions nourries et enrichissantes, de fructueux échanges d'expériences et des rencontres très agréables. | cm



Etienne Klopfenstein, maire, a adressé aux participants les remerciements des autorités

L'Exécutif au sommet

Le Conseil municipal a vécu samedi dernier sa traditionnelle course annuelle, qui avait pour but géographique le Jungfraujoch. Les élus ont mangé sur ce sommet emblématique de notre canton, et y ont notamment visité le palais de glace. Une

excellente ambiance a baigné cette journée destinée à resserrer les liens et à permettre aux membres des autorités locales de passer ensemble des moments conviviaux, dans un autre contexte que celui du travail politique. | cm

COURRIER **DE LECTEUR**

Retour du bon sens, dans les jardins aussi!

Publication du 27 septembre article première page

J'habite à Péry, j'ai un jardin, qui n'a pas de lampe solaire, mais la commune par contre nous a gratifiés d'un gros lampadaire juste à côté de mon jardin, quelle n'a pas été l'envie parfois de tirer quelques plombs dedans!

J'habite en fond d'une petite rue où seules 3 maisons mitoyennes sont implantées, nous n'avions pas besoin de ce lampadaire. D'autre part, aucune famille ne travaille la nuit ou est fêtarde, alors vous voyez, n'accusons pas toujours ces petits jardins familiaux qui sont le seul bonheur qui nous reste...

| fg

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie 032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry du 8 au 12 octobre: Abbé Patrick Werth, cure Sainte-Marie. 032 329 56 01. 078 720 57 87. patrick.werth@kathbielbienne.ch. Les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées par le célébrant.

Messes: samedi 5 octobre, 18h, Chapelle de Reuchenette suivie du verre de l'amitié à la salle Sainte-Bernadette; samedi 16 novembre, 17 h, Chapelle de Reuchenette suivie du verre de l'amitié à la salle Sainte-Bernadette; samedi 24 décembre, 17 h, messe des familles. Pour les autres célébrations, se référer à l'Angelus.

Bazar: samedi 2 novembre, Centre communal, Péry.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@ bluewin.ch.

Visite de la chapelle et des vitraux d'Emile Aebischer, dit Yoki: téléphoner pour la clef à Marlyse Nobs au 032 485 12 82 ou au 079 756 09 32 ou à Jean-Claude Lièvre au 032 358 17 49 ou au 079 668 01 32 quelques jours avant.

Location de la salle Sainte-Bernadette: 25 à 30 places, contact: Sylvie Monnier. os.monnier@bluewin. ch, en cas d'absence; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-**CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA** SAINT-IMIER rue des Roses 6 case postale 207

Célébration: dimanche 6 octobre, 10 h, à Saint-Imier.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE **TRAMELAN**

Messes: dimanche 6 octobre, 17 h 30, Tavannes.

Méditation du chapelet: dimanche 6 octobre à 14 h 30 et mardi 8 octobre à 17 h.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 5 octobre, 18 h à Corgémont; dimanche 6 octobre, 10 h à Saint-Imier.

Repas pour tous: vendredi 4 octobre, 12h à Corgémont. Adoration eucharistique: vendredi

4 octobre, 19h à Saint-Imier. Chapelet: mardi 8 octobre, 19h à

Saint-Imier. Mouvement Chrétien des Retraités: jeudi 10 octobre, 14 h 30 à Corgémont.

REMERCIEMENTS

Profondément touchée par votre témoignage de sympathie et d'affection reçu lors de son deuil, la famille de

Monsieur

vous remercie de l'avoir entourée par votre présence, votre message, votre envoi de fleurs ou votre don et vous prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Corgémont, octobre 2019

Sylvain Mojon

Vos faire-parts de deuil dans les plus brefs délais auprès de l'Imprimerie Bechtel à Courtelary BECHTEL-IMPRIMERIE.CH 032 944 18 18

RÉFORMÉES

LE CATÉ EN ERGUËL

Camp Valdo: du samedi 5 au mercredi 9 octobre, selon horaires reçus lors de la séquence de préparation,

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte: dimanche 6 octobre, 10 h, chapelle de Cortébert, baptême d'Andrina

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19 h 15 à 19 h 40 au temple de Corgémont. Moment de partage de silence et d'oraison, dans l'esprit de Taizé.

Groupe des aînés: mardi 15 octobre à 14h à la salle de paroisse pour un temps de lectures animé par un invité. Ce moment sera suivi des traditionnels quatre heures.

Absence du pasteur: David Giauque sera en camp du 5 au 9 octobre inclus. Il restera joignable.

Acte ecclésiastique: dimanche 22 septembre Lisa De Crescenzo a été baptisée au temple de Corgémont.

032 489 17 08 www.referguel.ch/paroisses/ corgemont-cortebert

Secrétariat : corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84 david.giauque@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse : Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse : E. Hohermuth, 032 963 11 89 4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 6 octobre, 9h45 à l'église. Culte présidé par Matthieu Mérillat. Collecte: Pro senectute.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10 philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63 jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07 annelise.stieger@bluewin.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 6 octobre. Renan. 10 h, culte avec sainte-cène, officiant: Quentin Jeanneret.

Absence du pasteur: du lundi 30 septembre au lundi 7 octobre.

Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE **DE RONDCHÂTEL**

rue du Collège 12

Culte: dimanche 6 octobre, 10 h, à Péry. Officiant: Daniel de Roche. Offrande en faveur de Pro Senectute. Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour les prédicatrices et prédicateurs laïques.

Rencontre des aînés Orvin: mercredi 9 octobre, 12 h, un petit air d'Italie chez Peppe-Pizza à midi? Inscriptions jusqu'au lundi 7 octobre au 032 358 12 40.

Fruits TerrEspoir: livraisons le 23 octobre à Péry et Vauffelin, le 24 octobre à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 31 octobre.

032 485 11 85 (lu: 13 h-17 h 30, ve: 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres :

permanence au 079 724 80 08 Location de salles: 032 485 11 85 Grain de sel, Orvin; salle de la Cure,

Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76 Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme :

7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte: dimanche 6 octobre, 10 h, sainte-cène, officiant: Quentin Jean-

Absence du pasteur: du lundi 30 septembre au lundi 7 octobre.

Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente 078 761 46 38

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 6 octobre, saintecène et baptême à 10 h à la collégiale. Pasteur officiant Marco Pedroli. Offrande: Pro Senectute Jura bernois. Petit brunch matinal: samedi 5 octobre, 9h à 12h à la cure.

Concert à la collégiale: Pavla Flamova, soprano, et Martin Kasparek, orgue, 17 h, collégiale. Offrande: Maison d'Ici et d'Ailleurs (MIA).

Femmes protestantes: la Baratte vous accueille pour le café-croissant de 9 h 30 à 11 h à la cure. Elle sera en pause durant les vacances scolaires, les 11 et 18 octobre.

Après-midi récréatif des aînés: prochaine rencontre mardi 15 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Pasteur desservant: Alain Wimmer 079 240 63 16 alain.wimmer@bluewin.ch

Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 6 octobre, culte avec sainte-cène à 10 h à Sombeval.

Aînés: mardi 8 octobre de 14 h à 17 h à la cure, Collège 19, jeux et partage. Repas paroissial: dimanche 6 octobre à 11 h 30 à la cure. Tout le monde est invité, le repas est offert.

Présence du pasteur au village: le pasteur Riesen assure une permanence à Sonceboz-Sombeval le mardi toute la journée, ainsi que sur demande. N'hésitez pas à le contacter pour un entretien, il se fera un plaisir de vous recevoir à la cure ou de vous rendre visite.

Téléphone de piquet de l'Erquël, services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26 richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/ sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 6 octobre, 10 h, Sonvilier, sainte-cène. Officiant: Alain Wimmer.

Un passage de témoin: le beau culte d'adieu de Corinne Baumann a aussi été l'occasion du passage d'un témoin que je prends volontiers en main. Je suis heureux d'entrer au service de la paroisse de Sonvilier depuis ce mois d'octobre et dès le culte de ce dimanche (à noter que c'est le culte du 10 novembre qui sera officiellement le culte d'accueil). Et je me réjouis de faire votre connaissance dans les temps à venir, vous paroissiens et habitants de Sonvilier. A bientôt donc! | Alain Wimmer

Alain Wimmer, pasteur 079 240 63 16 alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse et service de taxi: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse : Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59 location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres : 0800 225 500

Site internet: www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION **DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN**

TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: am 13.10.19 um 10 Uhr in Corgémont, zweisprachig. Ferienvertretung: vom 30.9. bis 6.10. hat Pfarrer Ruedi Kleiner, das Pfarramtstelefon wird umgeleitet, 079 363 97 16.

Christina und Stefan Meili Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE

TRAMELAN Culte: dimanche 6 octobre, 10 h,

église de Sornetan; pasteur J.-L. Dubigny. Taxi: s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 487 68 14. Extension de l'église: séance d'information relative au projet de construction d'une extension de l'église, lundi 21 octobre, 20 h, maison de paroisse. Assemblée de paroisse: jeudi 24 octobre, assemblée de paroisse extraordinaire faisant suite à la séance du 21 octobre.

Services funèbres: permanence au 0848 778 888

PAROISSE RÉFORMÉE

www.par8.ch

VILLERET

Prière matinale: mardi 8 octobre. à 6 h 30. éalise de Villeret. Aînés: erreur dans l'envoi des dates, cela concerne l'année 2019-2020.

Secrétariat: 032 941 14 58 (vendredi: 8 h-11 h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06

Services funèbres et urgences:

0800 225 500 villeret@referguel.ch

www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

Culte à la Chaux-d'Abel: dimanche 6 octobre à 10 h à la chapelle de la Chaux-d'Abel avec Valentin Dos San-

R. Geiser, 078 652 64 04 www.eemvs.ch

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE ORVIN Le Crêt 2

www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Culte spécial: dimanche 6 octobre à 10 h, une rencontre pour toutes les générations animée par un groupe de l'école du dimanche. Venez vivre des ateliers sur le thème A la découverte de ton identité. Café et prières avant

et après la rencontre. Groupe de louange: vendredi 4 octobre à 19 h 30.

Soirée du Groupe de jeunes: samedi 5 octobre à 20 h. Groupes de partage: durant la

semaine. Luc et Renate Normandin 032 941 58 25

http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 6 octobre, 9h30, culte avec Iris Bullinger, Garderie et école du dimanche. Caté: mercredi 9 octobre.

Bertrand Mathys, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE

SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 6 octobre, 10 h, prédication Bertrand Henz. Ecole du dimanche et garderie.

David Weber, pasteur dpj.weber@gmail.com www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Didier Perret, dpe2610@gmail.com www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 6 octobre, 9 h 30, message biblique de Fabien Bourgeois. Sujet: l'Eglise - c'est le projet de Dieu. Ecole du dimanche. Rencontre de prière: mardi

www.eepp.ch

8 octobre, 20 h.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE **DU SONNENBERG** TRAMELAN

Culte: dimanche 6 octobre à 10 h à la rue des Prés.

Gottesdienst: dimanche 6 octobre à 10 h à Jean Guy – Kinderhütedienst. Etude biblique: mardi 8 octobre à 20 h à la rue des Prés.

Marcher, méditer et prier: mercredi 9 octobre à 8 h 30 à la rue des Prés. Moment de prière et de silence: mercredi 9 octobre à 13 h 30 à la rue des Prés.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Fête des Moissons: samedi 5 octobre, à la Marelle, toute la journée, stands, dès 9h ouverture, 12h dîner, 20 h soirée spectacle.

Prière 29B12: lundi 7 octobre, dès 19 h 30, nous prions pour vous. Prière: mardi 8 octobre, 9 h. Brico-déco: mardi 8 octobre, 20 h. Danse: mercredi 9 octobre, 19 h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37 www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE **DU FIGUIER** TRAMELAN Grand-Rue 116 entrée : face à Albert Gobat 15

Soirée témoignage: vendredi 4 octobre 19 h 30, sur le thème du harcèlement scolaire avec Joyce Veuve. Flambeaux de l'Evangile: samedi 5 octobre, 10 h, à la cabane. Temps de prière: mercredi 9 octobre,

032 487 32 17, eric.germain@lafree.ch www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE

12 h 15.

TRAMELAN rue A. Gobat 9

032 487 43 88 ou 032 487 31 40 www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires: le mardi à 19 h 15 et le samedi à 17 h.

Plus d'informations : jw.org (site officiel gratuit)





Regards sur un siècle par Paul-Arthur Vaucher

En quelques volets de conversation avec le centenaire et doyen de Cormoret, Paul-Arthur Vaucher (ci-contre), qui est établi depuis l'année dernière au home La Roseraie, nous avons égrené souvenirs, analyses, réflexions et anecdotes. Cet esprit libre et très ouvert a évoqué pour nous ses jeunes années et a jeté un regard averti sur ce siècle qui l'a vu se former, s'engager, réfléchir. Dans ce quatrième et dernier épisode, arrêtons-nous sur son engagement dans la vie politique et sociale de la commune.

4^E ET DERNIER ÉPISODE

Un homme progressiste et respectueux des autres

épisode, le doyen de Cormoret a suivi un parcours professionnel particulièrement dense, qui lui a demandé un investissement très important, en termes de temps comme de réflexion. Mais voilà qui n'a pas empêché Paul-Arthur Vaucher de s'engager fortement aussi pour la collectivité, en particulier pour sa collectivité, donc son village. Alors même que l'indispensable élargissement du marché pour Liengme & Co SA reposait en très grande partie sur ses épaules, il dirigeait en parallèle l'Exécutif local.

Passionnant

En 1952, Paul-Arthur Vaucher entrait en effet au Conseil municipal de Cormoret. Il y siégea durant trois ans avant d'être élu à la mairie, qu'il a occupée de 1956 à 1963. Tout au long de ces sept années en tant que chef de l'Exécutif local, notre interlocuteur a vécu des moments certes passionnants, voire enthousiasmants, mais également de grosses déconvenues.

En avance sur son temps

C'est qu'il était visiblement en avance sur son temps, Paul-Arthur Vaucher, lui qui avait souhaité intéresser la gent féminine à la politique, persuadé qu'il était de sa parfaite capacité à

On l'a vu dans un précédent comprendre et influer positivement la marche des affaires collectives.

> «J'ai toujours été progressiste, et sans doute féministe. En réalité, ne pas l'être aurait signifié me renier moi-même en tant qu'être humain», affirme-t-il aujourd'hui encore. Indubitablement, les préceptes égalitaires de l'Eglise libre vaudoise avaient trouvé chez lui un terreau fertile. Il reste que le maire était malheureusement très minoritaire dans ses positions: il a en effet subi de très vives critiques, lorsqu'il a eu l'impudence d'inviter les habitantes - elles n'étaient pas citoyennes, puisqu'elles n'avaient pas le droit de vote!à une séance d'information concernant les affaires communales, le 13 décembre 1957. «... rendons à César ce qui appartient à César... Les problèmes que soulève l'administration de notre commune sont de la compétence du sexe fort. nous ne désirons en aucun cas participer à la création éventuelle d'une salade russe avec le trésor de notre commune », osait notamment écrire alors un courageux anonyme dans la Feuille d'Avis du District de Courtelarv...

> «On m'a carrément descendu en flèche», se souvient un homme qui a toujours considéré l'autre comme son égal, qu'il soit homme ou femme, d'ici ou

d'ailleurs, jeune ou vieux, de toute religion ou conviction.

Belle revanche

L'avenir aura donné raison à notre interlocuteur, malheureusement lentement et aujourd'hui encore très incomplètement. Quoiqu'il en soit, il a pris une belle revanche dans les années nonante, lorsque sa belle-fille devint à Cormoret l'une des premières mairesses de la région! Joli clin d'œil de l'histoire, Annelise Vaucher-Sulzmann présida à la construction de la nouvelle halle de gymnastique et salle polyvalente, immense chantier pour un si petit village, qui atteignit son terme en 1999. Son beau-père avait vécu un demisiècle auparavant sa plus belle période politique, en présidant iustement à la construction de la première salle polyvalente, décidée par le Conseil municipal en décembre 1957, inaugurée une année plus tard exactement. Une salle qui faisait alors des envieux dans toute la région.

Pour les jeunes

Autre reflet de son esprit progressiste, Paul Arthur Vaucher se préoccupait de la jeunesse; en 1954, soit peu après son entrée en politique, il créait en effet le Foyer, un groupement culturel parfaitement apolitique et areligieux, qui a vu quan-



La première salle polyvalente du village, construite sous la mairie de Paul-Arthur Vaucher



L'immeuble construit par l'Eglise libre de Cormoret en 1880. C'est dans l'annexe à toit plat, au premier étage, que les membres du Foyer se réunissaient (photo tirée de l'ouvrage Cormoret, un village raconte son histoire)

tité d'habitantes et d'habitants se réunir pour des activités diverses, dans le local annexe au bâtiment de l'Eglise libre. Dans les années 50 et 60, on y tapait régulièrement le carton, on y refaisait le monde et on s'y réunissait autour d'un des tout premiers postes de TV, pour des retransmissions sportives qui passionnaient la première volée du Foyer. Dans les années 70, les enfants de ces sociétaires firent vivre au groupement son apogée, organisant sorties, théâtre, soirées qui animaient le village et qui le fit favorablement connaître dans tout le Vallon. De cette époque fourmillante naquit même un Photo-labo-club, financé par ce qui fut peut-être le premier crowdfunding régional, à savoir des parts sociales de 20 francs, à fonds perdus... Un reflet, encore un, de cet esprit particulier régnant à Cormoret.

L'éducation aussi

Un autre engagement fort de Paul-Arthur Vaucher se concentra sur l'éducation. C'est ainsi qu'il présida la première commission scolaire secondaire de Courtelary-Cormoret-Villeret, créée en 1957. «Jusque-là, les élèves de notre village devaient rejoindre Saint-Imier, dont le collège acceptait au maximum deux ressortissants de Cormo-

A peine plus tard, il fut l'un des principaux instigateurs et même le président de la Commission d'étude pour la création d'un Office d'orientation professionnelle à l'échelle du Jura bernois d'alors, fort des sept districts.

Précieux soutien

Son précepte de base, en politique comme ailleurs, a toujours été le respect de l'autre; pour n'y jamais déroger, Paul-Arthur Vaucher a dû avaler quelques grosses couleuvres, mais peut aujourd'hui considérer son parcours avec sérénité.

Au terme de cette série, on ne manquera pas de souligner que la richesse et la diversité des activités menées par Paul-Arthur Vaucher doivent énormément à son épouse, Andrée Vaucher-Terraz. Sans l'appui indéfectible de sa compagne, laquelle assumait toutes les tâches du quotidien, palliait ses absences et élevait leurs trois fils, le doyen de Cormoret n'aurait pas autant de souvenirs à partager.

dominique eggler

Réclame



PRIVOR compte prévoyance pilier 3a

Toute l'année: taux préférentiel 0.250%



COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



VILLERET AVIS OFFICIELS



Rénovation du collège: un diagnostic commandé



Une étude approfondie du bâtiment sera menée avant de prendre toute décision quant à sa rénovation

La commission mise sur pied pour étudier la rénovation du collège, organe que préside le conseiller municipal Johnny Stauffer, a tenu déjà quelques séances de travail. L'Exécutif local remercie chaleureusement

ses membres pour leur engagement apprécié.

Sur proposition de cette commission, le Conseil municipal a mandaté tout récemment le bureau Planair (ingénieurs conseils en énergie et environnement), pour réaliser une étude approfondie sur l'état du bâtiment. Entouré d'architectes et d'ingénieurs spécialisés, Planair mènera un diagnostic de l'immeuble qui aboutira à un rapport total incluant l'état de

dégradation des différents éléments, la priorité d'intervention sur ces éléments, ainsi que les coûts estimés de leur remise en état. Le tout sera illustré et si nécessaire, le bureau proposera une liste des éventuelles démarches supplémentaires pour approfondir le diagnostic de l'état du bâtiment.

Du sol au faîte

Dans son offre, Planair précise que seront étudiés tous les éléments du collège, façades, fenêtres, toiture, ferblanterie, éléments porteurs, charpente, terrain, sols, revêtements muraux, menuiseries intérieures, sanitaires, chauffage, électricité, aspects acoustiques, éléments potentiellement touchés par la problématique de l'amiante, du PCB (polychlorobiphényles) et du plomb, ainsi que les aménagements extérieurs en dur ou

Le mandat confié à ce bureau est en cours de finalisation, le rapport final de la commission est espéré pour cette année encore.

Pour ce travail approfondi. le Conseil municipal a libéré un montant maximal de 45 000 francs, qui n'appartient

pas au budget de rénovation. On rappellera que rien n'est décidé encore quant à la forme et à l'ampleur que prendra cette rénovation. | cm

Délégations

Roberto Previtali représentera la commune à l'assemblée des délégués du SEBV (Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Bas-Vallon), le 23 octobre à Mont-Crosin.

Cyril Froidevaux se rendra pour sa part à la séance d'information sur la révision du Plan directeur des eaux de la Suze, donnée par l'Office des ponts et chaussées le 14 novembre prochain dans notre localité. | cm

Nouvelles illuminations

Le Conseil municipal a libéré la semaine dernière un crédit de 22000 francs, pour acquérir de nouvelles illuminations de Noël. Le projet de remplacement de ces décorations avance bien, des précisions seront apportées prochainement quant au choix et au calendrier. | cm

Bibliothèque

Nous vous rappelons que la bibliothèque communale du Soleil sera fermée durant tout le mois d'octobre en raison de travaux. | cm

Ligne de bus

Le concept de desserte locale entre les localités de Villeret et Saint-Imier est toujours en étude par le bureau Dudler de Bienne. Il a été précisé, lors d'une récente séance réunissant les différents partenaires, que c'est en novembre prochain que sera livré le rapport final ainsi que l'impact financier de ce projet. | cm

Délégation

Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée générale du Service d'action sociale Courtelary, le jeudi 24 octobre à Courtelary. | cm

Route cantonale

Le Conseil municipal a demandé à l'Office des ponts et chaussées d'aménager une chaussée à voie centrale banalisée, depuis le centre de la localité jusqu'à la sortie en direction de Cormoret. C'est une réponse négative qui nous est parvenue de l'OPC. Le carrefour du centre du village a une fréquentation élevée et le secteur du restaurant l'Eléphant comporte un dos d'âne et une courbe avec un déficit de visibilité. Mais la situation sera réétudiée conjointement à la construction de la voie cyclable entre Cormoret et Villeret. | cm

Ruisseau

Nous avons reçu une décision de subvention maximum de 24750 francs de la part de l'Office des ponts et chaussées pour les travaux d'entretien du ruisseau Le Bez, nécessaires suite aux orages du 21 juin et 28 juillet 2019. | cm

Versement compensatoire

L'intendance des impôts nous a informés du prochain versement de la compensation 2018 pour les frontaliers français, qui sera de 335 700 francs pour notre commune, soit légèrement moins que les 350000 francs qui figurent dans le budget 2019. | cm

Bureau de vote

Feront partie du prochain bureau de dépouillement des élections du dimanche 20 octobre prochain, Cristina Aranda et Steiner Lucie ainsi que Gaël Zwahle et Raynald Pellissier. | cm

Allocations

Nous vous rappelons une dernière fois, les bons des allocations familiales communales sont à échanger à l'administration communale jusqu'au 31 octobre prochain, dernier délai! Il ne sera plus possible de faire valoir un bon à partir du 1er novembre 2019. Profitez de venir l'échanger ces prochains jours, le bureau reste ouvert pendant les vacances d'automne. | cm

CLIN D'OBJECTIF

Salut! Tu as entre 2 ans et demi et 5 ans. Tu aimes grimper, sauter, chanter, courir? Alors viens avec ta maman ou ton

papa faire la gym avec nous. Si tu hésites encore, tu peux venir assister ou même participer gratuitement à une leçon. Nous nous réjouissons de faire ta connaissance!

Quand? Tous les vendredis dès le 25 octobre de 10 h à 11 h. Qù? A la halle de gymnastique de Cormoret

GYMNASTIQUE PARENTS-ENFANTS COURTELARY-CORMORET

Cotisations: 45 francs par famille (du 25 octobre 2019 au 7 février 2020) Pour Fémina Sport Courtelary: Catherine Huguelet Walther, monitrice FSG

079 713 01 84

AGENDA **

EXPOSITIONS

 Exposition collective sur le thème Nature Humaine. 25 artistes présentent leurs œuvres. Galerie Espace Noir, Saint-Imier. Jusqu'au 27 octobre. Mardi au dimanche de 10 h à 22 h, entrée libre.

VENDREDI 4 OCTOBRE

- Portes ouvertes de la crèche Les Razmokets, Sonvilier, de 17 h à 19 h
- Théâtre Volte-Face, CCL, Saint-Imier, 20 h 30

SAMEDI 5 OCTOBRE

- Vernissage de l'exposition de peintures Jean-Pierre Béguelin, CIP, Tramelan, 18 h
- Bazar de vêtements organisé par le Magasin du Monde, Corgémont
- Rando Gourmande, Plagne

DIMANCHE 6 OCTOBRE

- Concert de Pavla Flamova, Collégiale, Saint-Imier
- Portes ouvertes à la maison Robert, Orvin. Visites guidées à 11 h, 13 h

LUNDI 7 OCTOBRE

- Forest Jump innove

MARDI 8 OCTOBRE

- Forest Jump innove

VENDREDI 11 OCTOBRE

Souper campagnard organisé par la société de développement et d'embelissement, Courtelary. Local Espace Nicolas Béguelin, dès 19 h

- Festival punk-rock Keponteam, Espace Noir, Saint-Imier, 19h
- Production d'Avril présente Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement?, CCL, Saint-Imier,

SAMEDI 12 OCTOBRE

- Agora présente deux farces de Michel de Ghelderode, CIP Tramelan, 20 h 30
- Portes ouvertes du Rail club Pierre-Pertuis, plateau d'Orange,

DIMANCHE 13 OCTOBRE

- Agora présente deux farces de Michel de Ghelderode, CIP Trame-
- Portes ouvertes du Rail club Pierre-Pertuis, plateau d'Orange, dès 10 h

JEUDI 17 OCTOBRE

- Les récrés du jeudi après-midi, jeux et autres, ancienne école de Vauffelin. de 14 h à 16 h

SAMEDI 19 OCTOBRE

- Visite guidée de l'exposition de la Fondation Digger à Tavannes à 10 h
- Le Salaire de la Suze, organisé par Diabète Jura bernois, départ à 9 h 15, Camille Bloch, Courtelary
- Course à pied Run for Heart, au bénéfice des Cartons du Cœur,

DIMANCHE 20 OCTOBRE

- Le Salaire de la Suze, de 14 h 30 à 16 h 30, rendez-vous devant l'entrée CHEZ Camille Bloch à 14 h 15

JEUDI 24 OCTOBRE

Soirée-conférence: Apéro-bois sur le thème L'Homme et la Forêt. Projection d'un film suivie d'explications et discussions. Au Royal, Tavannes, 18 h. Entrée libre, inscription souhaitée: info@lignum-ju-

VENDREDI 25 OCTOBRE

- Nul bar ailleurs, Last Friday, ancien stand de tir, Vauffelin, 19 h

SAMEDI 26 OCTOBRE

Concert de l'Ensemble d'Accordéons Péry, suivi du show de Bruno Kobel, centre communal, 20 h

MERCREDI 30 OCTOBRE

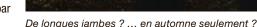
- Rencontres œcuméniques des aînés. intelligence artificille & numérisation et l'humain dans tout ça?, maison de paroisse, Tramelan, 14 h 30
- Conférence: Internements administratifs-destins imposés, CIP Tramelan, 19h30

SAMEDI 2 NOVEMBRE

- Bazar de la Communauté catholique des villages, Péry, centre communal
- Match au loto de la fanfare Montagnarde, Plagne, centre communal, 15 h et 20

DIMANCHE 3 NOVEMBRE

Swiss Ice Hockey Day, organisé par le HC Tramelan, patinoire





bechtel-imprimerie.ch

Eau potable: on prépare les tests d'étanchéité

Les conduites en place, le réservoir à peu près achevé

Le grand chantier pour la nouvelle alimentation en eau suit son cours en respectant quasiment à la lettre le calendrier prévu. Ainsi les travaux menés dans le coffre des routes communales ont-ils franchi une étape importante ces derniers jours, avec l'achèvement des tâches en sous-sol.

Cette semaine commençait la pose des pavés dans le secteur du collège et de la salle polyvalente. A la fin du mois, le tronçon entre le collège et le haut de La Péluse devrait être terminé, pour ce qui concerne la couche de base.

Merci!

La circulation devrait donc retrouver incessamment un fonctionnement à peu près normal.

A ce stade, les autorités tiennent à adresser leurs chaleureux remerciements aux riverains du chantier, pour la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve, face aux nombreux désagréments causés par ce chantier long et conséquent.

Parallèlement aux travaux routiers, le bétonnage du nouveau réservoir a pu être réalisé dans les meilleures conditions, grâce à la douceur des semaines écoulées. Il est aujourd'hui quasiment prêt, tandis que les canalisations sont posées. Dès lors, la direction du chantier prépare actuellement les tests d'étan-

Assainissement terminé

Ces dernières semaines également, les tas de matériaux retirés lors de l'assainissement de l'ancienne ciblerie ont été débarrassés; la terre et les gravats potentiellement contaminés sont désormais stockés en décharge surveillée.

Voilà qui marque une étape importante, à savoir la fin des travaux d'assainissement du stand, lesquels avaient été planifiés en relation étroite avec la construction du nouveau réser-

La suite du chantier de l'alimentation en eau passe par de nouveaux travaux routiers, cette fois dans le secteur de la Borcairde. Si les conditions météorologiques le permettent, ils seront menés dans la foulée de la Vieille Route, cette année

Au printemps

Par ailleurs, les autorités se printemps prochain. | cm



Le bétonnage du nouveau réservoir intercommunal est quasiment achevé

réiouissent de la décision prise par les politiques imériens, lesquels ont approuvé la nouvelle organisation de l'alimentation en eau. Une fois le nouveau réservoir alimenté par les Services techniques de Saint-Imier, une étape qui sera évidemment marquée dignement, la population de notre commune et de Courtelary devrait pouvoir consommer cette eau dès le

Le village bientôt équipé de fibre optique

Afin de connaître les intentions de cette entreprise concernant les installations de télécommunication dans notre village, les autorités municipales ont rencontré tout récemment le responsable du réseau Swisscom pour la région Bejune. Ce dernier leur a confirmé que Cormoret devrait être équipé de fibre optique FTTS (Fibre to the street), d'ici la fin de 2021.

Pas moins de 38 invités y ont

pris part, qui étaient accompa-

gnés par le conseiller municipal

Pierre Hinni et par une profes-

sionnelle du Sasdoval; la Muni-

cipalité remercie sincèrement ce

service de soins, pour sa toujours

Si le soleil a boudé l'essentiel

de la journée, il n'est cepen-

très précieuse collaboration.

Capacités du réseau nettement améliorées

Avec ce système FTTS, la fibre optique est installée dans les chaussées, la circulation des données utilisant les conduites de cuivre existantes pour les derniers mètres (à travers les terrains privés en particulier). Le spécialiste affirme que ces lignes de cuivre suffisent à assurer un excellent débit sur de courtes distances.

De la fibre optique a déjà été installée depuis l'entrée au village, dans le secteur du collège. Elle sera prolongée vers l'ouest le long de la Vieille Route et jusqu'au chemin du Torrent, plus haut jusqu'au sommet des Frasses, ainsi que dans le quartier du Petit-Bâle et dans celui de La Closure. Swisscom utilisera pour ce faire les canaux existants.

La Municipalité se réjouit de ce projet, qui améliorera grandement les capacités du réseau dans la commune. La commune coordonnera ses travaux de réfections routières avec ceux de Swisscom.

Lacune comblée

Parallèlement, Swisscom cherche des endroits pour poser de nouvelles antennes, qui permettront de combler les lacunes de couvertures attestées sur la région de Cormoret et Mont-Crosin. Les autorités municipales lui ont suggéré d'utiliser les mâts existants. aux Bains et au sommet de Mont-Crosin.

Précisons qu'il ne s'agira pas d'installer de la 5G, du moins pour le moment, mais bien des antennes LTE, donc de 4G. | cm

Les aînés en croisière

La traditionnelle course des aînés, offerte par les autorités locales, s'est déroulée le mercredi 18 septembre dernier



dant pas tombé la moindre

goutte et les promeneurs, eux,

arboraient un large sourire.

Une excellente ambiance a en

effet baigné cette balade dans

la partie alémanique du canton.

Thoune, pour y prendre un

bateau et effectuer une croi-

Concrètement, un voyage en car a conduit la course à

Ambiance chaleureuse à l'heure de la collation prise sur le chemin du retour

sière dînatoire, jusqu'à Interlaken. De là, le car a reconduit les participants à Thoune, pour y visiter sa charmante vieille ville, avant de s'en retourner vers le vallon.

La journée a évidemment été jalonnée par des arrêts gourmands riches d'échanges sympathiques. | cm

Curage en vue

Le Conseil municipal a mandaté l'entreprise Atout, de Mont-Crosin, pour effectuer prochainement le curage des dépotoirs, le long des routes communales. Ce travail sera effectué avant l'hiver. | cm

Sécurité

Les autorités ont récemment confié à l'entreprise MD Electricité le mandat de contrôler et changer si nécessaires les lampes de secours, dans le bâtiment communal. Ces lampes s'allument automatiquement en cas d'incendie ou de coupure du réseau électrique. Elles fonctionnent sur batterie et doivent être régulièrement contrôlées. | cm

Délai rédactionnel **MERCREDI 9H**

Bâtiments communaux: les travaux ont commencé

Le chantier a été ouvert lundi de manière anticipée, dans l'immeuble route Principale 16. On y procède prioritairement au désamiantage, en attaquant parallèlement les démontages nécessaires.

Le dossier est en bonne voie, auprès de la Préfecture du Jura bernois, et l'objectif visé consiste à terminer le nouveau toit du bâtiment avant la fin de l'année.

Durable

menée par la Municipalité, a fort bien marché. Ainsi de nombreux matériaux et objets, en partant des appareils de cuisine et jusqu'à des pièces de boiserie, ont-ils évité la destruction et trouvé une nouvelle vie. Une contribution concrète au développement durable, ainsi que l'ont compris de nombreuses personnes, d'ici et d'ailleurs, qui ont pris possession de ce qui n'était plus utile sur place.

Dans le même ordre d'idée, la Municipalité a choisi d'utiliser, pour le futur café com-L'action de liquidation, munal, une partie du matériel professionnel disponible à la fermeture d'un établissement public imérien. Voilà qui allégera d'autant la facture finale et qui permet également d'éviter la déchetterie à des pièces encore parfaitement utilisables.

Avis à la perle rare!

Si rien ne vient entraver le déroulement normal du projet de rénovation/aménagement, le café communal très attendu ouvrira ses portes à la fin de l'année prochaine. Avis déjà aux intéressés, sachant que le Conseil municipal se mettra bientôt à la recherche de la perle rare qui gérera cet établissement. | cm

Expérience non-fumeur: les inscriptions sont ouvertes!

Le concours Expérience non-fumeur permet aux élèves d'aborder le tabagisme et ses conséquences. Il est aussi l'occasion de s'intéresser aux cigarettes électroniques, qui sont de plus en plus fréquentes dans la cour d'école. Le délai d'inscription est fixé au 31 octobre 2019.

Les habitudes des jeunes en matière de tabagisme sont en pleine mutation. La cigarette traditionnelle est de plus en plus souvent remplacée par la cigarette électronique. Les résultats du dernier sondage réalisé auprès des élèves et publié au printemps dernier le prouvent: près de 20 % des jeunes de 15 ans avaient utilisé des cigarettes électroniques dans les semaines précédant l'enquête.

Or, l'adolescence est une période charnière, souvent déterminante pour le comportement en matière de tabagisme tout au long de la vie. C'est pourquoi l'enseignement doit accorder une place de choix aux informations sur la consommation de nicotine. Expérience non-fumeur permet aux élèves de se pencher sur le tabagisme et ses conséquences en classe pendant six mois. Les participantes et participants s'engagent en outre à ne consommer aucun produit à base de tabac ou de nicotine pendant la durée du concours. Avec un peu de chance, la classe remportera l'un des cent bons de voyage tirés au sort pour une course d'école ou une excursion.

Un concours bien ancré au près des écoles

Les enseignantes et enseignants peuvent inscrire leur classe à Expérience non-fumeur jusqu'au 31 octobre 2019. Le formulaire d'inscription et des informations complémentaires sur le projet sont disponibles sur le site Web www. experience-nonfumeur.ch.

Une vidéo d'information

Vous pouvez par ailleurs télécharger à la même adresse une petite vidéo qui résume les principales informations concernant le tabagisme et présente le concours Expérience non-fumeur. Le film vous permettra entre autres de faire découvrir le concours à votre classe.

Le concours Expérience non-fumeur sera organisée pour la 20e fois cette année. Il est très apprécié dans les écoles. Plus de 2300 classes

et 40 800 élèves ont participé à la dernière édition

Expérience non-fumeur est organisée par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme AT en collaboration avec les centres cantonaux de prévention. Dans de nombreux cantons, les centres de prévention mettent sur pied des activités régionales dans le cadre d'Expérience non-fumeur. Le concours est financé par le fonds de prévention du tabagisme.

Renseignements

Tel. 01 599 10 20 markus.dick@at-schweiz.ch www.experiment-nichtrauchen.ch www.at-schweiz.ch

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT COURTELARY

Souper campagnard

Oui, c'est bien vendredi prochain 11 octobre, à 19h, au local Espace Nicolas Béguelin, rue de la Fleur de Lys 8, à Courtelary qu'aura lieu la seizième édition du souper campagnard.

Tout en profitant des belles journées de cet automne et avant d'attendre les premiers flocons du prochain hiver, venez déguster une excellent choucroute garnie ou encore au choix de succulents haricots secs, au prix de 20 francs.

Pour des raisons d'organisation, les intéressés sont priés de s'inscrire auprès de Maguy Tellenbach, au 079 362 40 10. La Praye 4 à 2608 Courtelary.

Le délai d'inscription échoit au mardi 8 octobre.

Nous nous réjouissons déjà de vous rencontrer nombreuses et nombreux à l'occasion de ce seizième souper campagnard et comme de coutume dans une ambiance chaleureuse. le comité de la SDC

Nous produisons tous genres d'imprimés.

imprimerie.

bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary 032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch www.bechtel-imprimerie.ch 10 HAUT-VALLON

CCL

Les paysans se racontent

La compagnie fribourgeoise Production d'Avril revient au CCL avec une nouvelle création. Fruit d'un travail d'interview et d'enquête, Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement? est un spectacle poignant qui interroge notre relation au monde paysan et à la terre en plaçant une parole souvent négligée sur le devant de la scène.

Il n'y a pas si longtemps, tout le monde ou presque cultivait un bout de terre et était responsable du contenu de son assiette. Et aujourd'hui? L'évolution de nos sociétés nous a fait oublier d'où viennent les produits que l'on consomme. On se nourrit comme si les paysans n'existaient pas.

Une quarantaine de témoignages d'agricultrices et agriculteurs romands récoltés par l'équipe d'Isabelle-Loyse Gremaud forment l'essentiel du texte du spectacle. Les paysans se racontent et se souviennent. Malgré leurs différences, des préoccupations se rejoignent d'un récit à l'autre. On y parle politique et prix du lait, solitude et manque de reconnaissance, mais aussi des beautés et des libertés offertes par un métier que la plupart n'abandonne-



raient pour rien au monde.

Avec un théâtre engagé et ancré dans le réel. Production d'Avril souhaite rétablir le dialogue entre notre société et celles et ceux qui la nourrissent. Réflexion sur nos liens

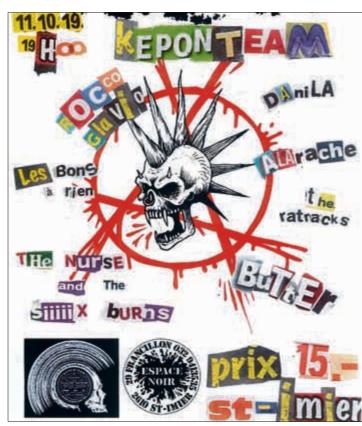
perdus à la terre et au monde de la paysannerie, ainsi que notre rapport à la consommation, Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement? donne la parole aux paysannes et aux

paysans. A nous de l'écouter.

Vendredi 11 octobre à 20 h 30 CCL, Marché 6, Saint-Imier Réservations: information@ccl-sti.ch 032 941 44 30

ESPACE NOIR

Unique soirée de festival



Le festival Keponteam suisse est de retour pour sa 6e édition à Saint-Imier. Cette année, il se déroulera sur une seule soirée. soit le vendredi 11 octobre dès 19h, mais quelle soirée!

Le programme affiche complet. On y retrouvera notamment The Ratracks (loz), Rocco Glavio (fr), Les Bons à Rien (fr), Butter

(be), Alarache (ch), Danila et The Nurse and the six Burns (ch).

Alors venez nombreux prendre part à ce festival de musique punk-rock. | espace noir

Espace Noir, rue Francillon 29, 2610 Saint-Imier Vendredi 11 octobre, dès 19 h Entrée : 15 fr.

SONVILIER AVIS OFFICIELS



COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Permanence du bureau

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu le lundi 7 octobre. Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier, et Pauline Grosjean, secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17 h 30 à 19 h. | cm

Analyse de l'eau potable

Les quatre échantillons prélevés par le laboratoire cantonal de Berne le 13 août 2019 afin de vérifier que l'eau potable du réseau de Sonvilier est conforme aux exigences légales sont en règle au regard des critères microbiologique, physique et chimique. | cm

Bureau de vote du 20 octobre 2019

Le bureau de vote des élections du 20 octobre sera composé des membres suivants: présidente: Jeanneret Rosemarie; vice-président: Wüthrich Nicolas: membres: Hirt Daniel. Rubner Stéphane, Siegenthaler Jean, Tanner Willy, Weishaupt Michel, Zimmermann Annemarie; personnel administratif: Aubry Adrien, Dufour Marlène, Grosjean Pauline. | cm

Portes ouvertes de la crèche



Les personnes intéressées à découvrir les infrastructures de la crèche communale de Sonvilier et faire connaissance avec l'équipe éducative sont invitées à partager un moment convivial aujourd'hui de 17 h à 19 h, rue Fritz-Marchand 2. Toute l'équipe de la crèche les Razmokets se réjouit de votre visite. | cm

Dépistage du cancer du sein : la Collégiale illuminée en rose

Durant tout le mois d'octobre, la Collégiale est illuminée en rose. A l'instar d'autres communes, celle de Saint-Imier apporte ainsi son soutien à l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE.



Depuis plusieurs années, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) décrète octobre mois du cancer du sein. Le but est de sensibiliser et d'informer la population et les professionnels de la santé sur la thématique du cancer du sein et son dépistage.

Cette année, l'opération s'inscrit dans un cadre particulier. Le programme de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie dans l'arrondissement administratif du Jura bernois fête en effet ses 10 ans. Durant tout le mois d'octobre, divers bâtiments publics de la région sont ainsi illuminés en rose, couleur symbolisant le soutien apporté aux femmes touchées par le cancer du sein. A Saint-Imier, les Services techniques ont fait en sorte que la Collégiale revête le rose de la solidarité. | cm

Obligation de tailler arbres, haies et buissons

La nature en ville fait partie de notre quotidien, contribuant à notre qualité de vie. Mais lorsqu'elle devient un peu trop exubérante, les propriétaires sont tenus de la dompter.

Lorsqu'ils envahissent les trottoirs et les routes, les arbres et arbustes causent des désagréments aux équipes de la voirie. Celles-ci sont en effet confrontées à de nombreux obstacles qui empêchent ou rendent plus difficile l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. En masquant la visibilité des usagers, ces situations peuvent parfois aussi engendrer des problèmes de

sécurité. Les riverains des routes et trottoirs sont par conséquent tenus d'entretenir leur végétation de manière à respecter les profils d'espace libre des chaussées. Si nécessaire, il leur incombe d'élaguer même plusieurs fois par année.

Dernier délai le 21 octobre

Les branches des haies, buissons et arbres surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4 m 50 (hauteur libre au-dessus de la route). Cette hauteur est réduite à 2 m 50 au-dessus des chemins pour

piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les propriétaires imériens sont invités à entreprendre les démarches nécessaires d'ici au lundi 21 octobre prochain. Dans les cas les plus problématiques, ils seront avertis par

Passé ce délai, les services communaux feront un état des lieux des endroits problématiques. Ils procéderont ensuite sans autre formalité à l'élagage de la végétation gênante aux frais des propriétaires. | cm

ÉCOLE DE LA FERRIÈRE

Ramassage du papier

Le ramassage du vieux papier de la commune de La Ferrière aura lieu le mercredi 23 octobre. Il est organisé par l'école du village.

Nous vous saurions gré de sortir le papier le jour du ramassage dès 8h. En cas d'impossibilité de le sortir, veuillez préciser dans les remarques à quel endroit nous devrons le prendre.

Pour les personnes qui ne l'auraient pas encore fait, il est encore possible de vous inscrire par sms au 078 788 58 35 (n'oubliez pas d'indiquer vos nom et adresse) avant le vendredi sions prendre votre papier. Les véhicules passeront uniquement chez les personnes qui se sont préalablement inscrites.

Les journaux doivent être ficelés en paquets pas trop grands, car nous avons de très jeunes élèves qui doivent les porter. Nous vous rappelons également que seul le papier est accepté (pas de carton, de plastique ou de sacs en papier).

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration. l'école de la ferrière

HOSPICE LE PRÉ-AUX-BŒUFS

Marché d'automne

Le samedi 21 septembre, l'Hospice Le Pré-aux-Bœufs a eu le plaisir d'accueillir de nombreux visiteurs, lors de son marché d'automne.

Le beau temps lui aussi était au rendez-vous lors de ce premier jour d'automne. Une telle météo a tout naturellement contribué à ce que le marché rencontre un grand succès parmi toutes les personnes présentes. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues nous rendre visite.

Plusieurs activités d'animation étaient proposées à nos petits et grands visiteurs, comme le château gonflable, le carrousel, des petits tours de

magie, les sonneurs de cloche et la musique avec Japy Melodies et l'Echo de la Doux.

Nos produits du terroir, nos pâtisseries, nos divers articles produits dans nos ateliers d'occupation par les soins de nos résidents, etc. ont encore une fois rencontré beaucoup de succès.

Tous les collaborateurs du Pré-aux-Bœufs ont pris beaucoup de plaisir à vous recevoir et à partager cette belle journée avec vous.

On se réiouit de vous revoir l'année prochaine.

Un grand merci de la part des résidents, des employés et de la direction. | mda



CID

Les Compagnons de la Tour sur les planches

Le groupe d'animation Agora a invité la troupe des Compagnons de la Tour de Saint-Imier, dont font partie plusieurs Tramelots, à présenter au CIP de Tramelan leur dernier spectacle les 12 et 13 octobre prochains



Il s'agit de deux farces de Michel de Ghelderode intitulées Le perroquet de Charles Quint et Le singulier trépas de Messire Ulenspiegel. La mise en scène est d'André Schaffter, évidemment!

Michel de Ghelderode, est un auteur belge d'expression française, contemporain d'un certain... Bertolt Brecht! Dans une langue ciselée et une ambiance baroque rappelant les primitifs flamands, il nous livre deux joyaux, deux enluminures théâtrales dignes de Jérôme Bosch!

Dans Le perroquet de Charles Quint (1934), pièce courte, une miniature de ses chefs-d'œuvre, Ghelderode se gausse de l'Empereur avec la complicité de son bouffon. Un paysan simple, mais pragmatique va sauver l'Empire après quelques rocambolesques aventures où le peuple, finalement, triomphera... Les rois ont toujours besoin de fous, mais le contraire est-il encore d'actualité?

Avec Le singulier trépas de Messire Ulenspiegel (1935), on touche à un autre mythe flamand, le pendant de Don Quichotte ou de Pantagruel. Les aventures épiques d'Ulenspiegel ont été rassemblées par Charles de Coster au 19° siècle seulement. Ulenspiegel rassemble et divise: héros pour certains, mystificateur pour d'autres, il est cependant l'archétype du redresseur de torts, capable certes du meilleur, mais par-

fois du pire... En l'occurrence, il revient, tel *La vieille Dame*, mourir chez lui et léguer ses biens (qu'il dit colossaux) aux citoyens de Damme, sa ville natale... Affaire à suivre!

Vous êtes attendus nombreux au CIP de Tramelan pour découvrir ces œuvres. | mc

Samedi 12 octobre, 20 h 30 Dimanche 13 octobre, 17 h CIP, Tramelan Organisation: groupe d'animation Agora



AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

PORTRAIT DE LA JEUNE FILLE EN FEU

VENDREDI 4 OCTOBRE, 18 H

reprise.

GEMINI MAN

VENDREDI 4 OCTOBRE, 20 H 30 D SAMEDI 5 OCTOBRE, 21 H DIMANCHE 6 OCTOBRE, 17 H

d'Ang Lee, avec Will Smith, Mary Elizabeth Winstead, Clive Owen. Henry Brogan, un tueur professionnel, est soudainement pris pour cible et poursuivi par un mystérieux et jeune agent qui peut prédire chacun de ses mouvements. En français. Durée 1 h 57.

ANGRY BIRDS: COPAINS COMME COCHONS SAMEDI 5 OCTOBRE, 15 H LUNDI 7 OCTOBRE, 16 H MARDI 8 OCTOBRE, 16 H

de Throp Van Orman. Dans *Angry birds 2*, les oiseaux et les cochons continuent de se battre sans relâche. En français. 6 ans. Durée 1 h 37.

ALICE ET LE MAIRE SAMEDI 5 OCTOBRE, 18 H DIMANCHE 6 OCTOBRE, 20 H MARDI 8 OCTOBRE, 20 H

de Nicolas Pariser, avec Fabrice Luchini, Anaïs Demoustier. Le maire de Lyon, Paul Théraneau, va mal. Il n'a plus une seule idée. Après trente ans de vie politique, il se sent complètement vide. Pour remédier à ce problème, on décide de lui adjoindre une jeune et brillante philosophe, Alice Heimann. En français. 8 ans (sugg. 16). Durée 1 h 43.

ABOMINABLE
DIMANCHE 6 OCTOBRE, 14 H
MERCREDI 9 OCTOBRE, 16 H

de Jill Culton, Todd Wilderman. Tout commence sur le toit d'un immeuble à Shanghai, avec l'improbable rencontre d'une jeune adolescente, l'intrépide Yi avec un jeune Yeti. En français. 6 ans (4 acc.). Durée 1 h 37.

LES HIRONDELLES DE KABOUL LUNDI 7 OCTOBRE, 20 H JEUDI 10 OCTOBRE, 18 H

de Zabou Breitman et Eléa Gobbé-Mébellec. Eté 1998, Kaboul en ruines est occupée par les talibans. Mohsen et Zunaira sont jeunes, ils s'aiment profondément. En dépit de la violence et de la misère quotidiennes, ils veulent croire en l'avenir. Un geste insensé de Mohsen va faire basculer leurs vies. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 21.

JOKERMERCREDI 9 OCTOBRE, 20 H JEUDI 10 OCTOBRE, 20 H

de Todd Phillips, avec Joaquin Phoenix, Zazie Beetz, Robert De Niro. Gotham City 1981: Arthur Fleck est confronté à son échec en tant que comédien. Les échecs de sa vie s'accumulent et sa maladie mentale lui met encore et encore des bâtons dans les roues. En français. 16 ans. Durée 2 h 02.

AU ROYAL À TAVANNES

RAMBO V. LAST BLOOD VENDREDI 4 OCTOBRE, 20 H SAMEDI 5 OCTOBRE, 21 H DIMANCHE 6 OCTOBRE, 17 H

d'Adrian Grunberg, avec Sylvester Stallone, Paz Vega. Dix ans après un John Rambo qui impressionne encore aujourd'hui, Sylvester Stallone se glisse à nouveau dans la peau du vétéran le plus célèbre au monde. En français. 16 ans. Durée 1 h 41.

LE DINDON

VENDREDI 4 OCTOBRE, 18 H SAMEDI 5 OCTOBRE, 17 H DIMANCHE 6 OCTOBRE, 20 H MARDI 8 OCTOBRE, 20 H

de Jalil Lespert, avec Dany Boon, Guillaume Gallienne, Alice Pol. Monsieur de Pontagnac a eu un coup de foudre pour une jolie jeune femme. Ce qu'il n'avait pas prévu c'est que celle-ci n'est autre que Victoire, la femme d'un de ses amis, Vatelin. En français. 12 ans. Durée 1 h 25.

DOWNTON ABBEY JEUDI 10 OCTOBRE, 20 H

de Michael Engler, avec Hugh Bonneville, Laura Carmichael. Le film met en scène la vie de la famille Crowley et de ses serviteurs dans un manoir de la campagne anglaise à l'orée du 20° siècle. En français. 12 ans. Durée 2 h 02.



L'ÉPICERIE AUTREMENT

Les produits de la from' de retour au village

Les produits de la fromagerie des Reussilles seront bientôt de retour au centre du village de Tramelan dans la future Epicerie Autrement qui ouvrira ses portes en novembre. La fromagerie et l'épicerie se réjouissent de ce partenariat qui permettra à chacune des entités d'en tirer des bénéfices.

Bien que la fromagerie des Reussilles possède également un magasin, l'ouverture de l'Epicerie Autrement est vue comme une opportunité de toucher une clientèle qui ne souhaite pas forcément se déplacer aux Reussilles. L'emplacement de la future Epicerie est en cela parfait, situé au cœur du village là où la majorité des Tramelots réalisent leurs achats. Le local en question a par ailleurs d'ores et déjà vu couler de nombreux litres

de lait, puisqu'il s'agissait des locaux de transformation et des caves de l'ancienne laiterie Romang. Les produits laitiers retrouveront ainsi leur place d'antan.

Quant à l'Epicerie Autrement, la coopérative mise particulièrement sur les produits laitiers qui contribueront grandement à dégager le chiffre d'affaires nécessaire à couvrir les frais de fonctionnement. Elle souhaite proposer un large assortiment des Reussilles (plusieurs spécialités fromagères, yogourts, lait pasteurisé, crème, beurre, séré) qui pourra être complété par quelques autres produits laitiers que la fromagerie ne produit pas (par exemple, des produits à base de lait de brebis, etc.).

Par ailleurs, la fromagerie des Reussilles fait partie des entreprises qui soutiennent le projet d'Epicerie, par du sponsoring mais également en offrant des conditions intéressantes pour la vente de ses produits.



Claude Liengme, responsable du magasin de la fromagerie et Valérie Piccand, co-présidente de l'Epicerie Autrement au local de l'Epicerie en cours de rénovation



12 TRAMELAN

Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire tenue le 23 septembre 2019 à 19 h 30 à l'Auditorium du CIP

Président: Gagnebin Thierry, PS

Secrétaire du procès-verbal : Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités: Baerfuss Marcel, bureau ATB (dès 19 h 30) Comina François, directeur des Services techniques

Le président ouvre cette troisième séance du Conseil général de l'année 2019. Il salue la présence de Marcel Baerfuss, du bureau ATB SA, de François Comina, directeur des Services techniques, des membres du Conseil municipal, de la presse et du public.

II. Projets en cours

10. Informations

11. Résolutions

13. Interpellations

14. Petites questions

15. Correspondance

au Conseil général

Les membres du Conseil géné-

ral acceptent l'ordre du jour à

de la séance ordinaire

Le procès-verbal de la séance

ordinaire du 24 juin 2019 est

accepté à l'unanimité, avec

remerciements à son rédacteur.

présentées en séance

(Renouvellement des membres

Philippe Augsburger, maire:

à la fin de chaque législature,

les membres des commissions

permanentes qui ne sont pas

nommés par le Conseil géné-

ral mais par le Conseil munici-

pal font l'objet d'une réélection

tacite, dans la mesure où, s'ils

ne renoncent pas à leur siège,

ils sont automatiquement réé-

lus pour la législature nouvelle.

Les membres des commissions

nommés par le Conseil général

sont par contre nommés par le

Législatif lors de la première

séance du Législatif (commis-

sion de l'Action sociale, com-

mission agricole et des forêts,

commission d'écoles, commis-

sion des finances, commission

de gestion, commission des

Services techniques et com-

Remarque: Daniel Chaignat,

Groupe Débat, arrive en séance

du Conseil général à 19h35. La

Cette pratique n'a jamais pro-

voqué de litige. Elle est par

contre contredite par la législa-

tion cantonale. A son article 34,

al. 1, la Loi sur les communes

stipule que les communes

fixent la durée du mandat de

leurs organes, dans la mesure

où ceux-ci sont élus pour une

durée fixe. A Tramelan, la durée

d'une législature est de quatre

ans. L'ensemble des membres

majorité absolue passe à 18.

missions d'urbanisme).

aux interpellations

du 24 juin 2019

des commissions)

III. Divers

l'unanimité.

3. Procès-verbal

4. Réponses

du 24 juin 2019

du Conseil municipal

12. Motions – postulats

1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Daniel Chaignat, Groupe Débat, et Christophe Gagnebin, CM, sont annoncés avec du retard.

Sont excusés: Maire Raphaël, PLR; Ramseyer Frank, PS.

Non-excusé: Muggli Jan, Groupe Débat.

Les membres du Conseil municipal sont tous présents, à l'exception d'André Ducommun, CM, excusé.

Le président rappelle que les intervenants doivent se lever et donner leur nom, prénom et appartenance politique.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président informe qu'au point 8, il cédera la présidence au 1er vice-président en sa qualité de président de la commission non permanente.

Le président donne ensuite Vital Gerber, Groupe Débat connaissance de l'ordre du

- 1. Appel
- 2. Approbation de l'ordre
- 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019
- 4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 24 juin 2019
- 5. Réponses aux petites questions présentées en séance du 24 juin 2019

I. Décisions

- Passage à niveau du Chalet (km 10.613), demande d'un crédit d'engagement de 286250 francs TTC pour son assainissement
- 7. Révision du plan d'aménagement local, demande d'un crédit additionnel de 170000 fr. TTC pour le mandat d'urbanisme
- Pour une dynamisation
- PEV, intitulée Permettre le cumul des candidats lors des élections selon le système proportionnel

doivent donc être élus ou réélus au terme de cette période. Une publication dans un organe officiel des membres des commissions permanentes ou non permanentes du Conseil général ou du Conseil municipal élus ou réélus n'est pas obligatoire, contrairement à l'élection à la Mairie ainsi qu'au Conseil municipal et au Conseil général. Le Conseil municipal répond donc ainsi aux questions de l'interpellateur:

des commissions du Conseil

municipal et du Conseil général

Dans quelle mesure cet usage fait-il l'objet d'une information officielle?

Il n'y a pas d'information officielle obligatoire. Seuls les résultats des élections à la Mairie, au Conseil municipal et au Conseil général sont publiés dans la feuille officielle.

Peut-on assurer que cet usage est bien conforme ou ne porte pas à confusion par rapport aux règlements communaux en vigueur?

La Loi sur les communes contraint à une élection ou une réélection à l'issue de chaque législature. La pratique communale sera modifiée lors du renouvellement de ses autorités en 2022.

Dans le cas des représentants, ne serait-il pas logique que le renouvellement tacite soit soumis aux collectivités qui les proposent (partis, conseils, communautés) plutôt qu'aux représentants eux-mêmes?

Les corporations qui soumettent au Conseil municipal des candidats pour élection seront également consultées à la fin de chaque législature pour une poursuite ou pas du mandat de ce représentant.

- Finalement, un tel usage ne risque-t-il pas de freiner l'intérêt et la participation de nouvelles personnes et donc le renouvellement de ces commissions?

Le Conseil municipal n'a jamais été confronté à une pénurie de candidats lors du remplacement d'un membre d'une commission ou de toute autre corporation.

Finalement, le Conseil municipal introduira les modifications réalementaires nécessaires dans le règlement concernant les commissions permanentes en cours de révision.

Remarque: Christophe Gagnebin, CM, arrive en séance du Conseil général à 19 h 40.

L'interpellateur se déclare satis-

Emmanuel Contesse, Groupe Débat (Gestion intégrée des pâturages communaux loués)

Pierre Sommer, CM: d'une part, les contrats de location des parcs à vaches sont assujettis à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA). L'article 7 du contrat stipule que le fermier doit s'engager à exploiter les terres conformément à l'usage local (en l'occurrence, il devra respecter les contraintes particulières liées à l'exploitation des pâturages boisés). Les parcs à vaches, comme les pâturages d'estivage, sont soumis au bilan de fumure qui prévoit une analyse obligatoire de terre tous les 10 ans. D'autre part, le fermier doit respecter les dispositions particulières relatives au boisement qui font partie intégrante du contrat. Rappelons que la gestion des pâturages boisés est régie par la loi forestière. Le règlement communal des pâturages stipule également que les pâturages servent en premier lieu à la production herbagère destinée aux exploitations agricoles (art. 7). Les pâturages doivent aussi faire l'objet d'une exploitation rationnelle et soigneuse en garantissant un approvisionnement optimal du bétail et en maintenant les terres en état de fertilité durable tout en tenant compte des restrictions découlant des zones de protection (art. 8). Il faut rappeler que les parcs à vaches sont des outils de production indispensables aux agriculteurs. L'aspect économique est à prendre en compte. Les producteurs de lait comptent sur la totalité des surfaces de leurs parcs pour fourrager leur bétail. La fromagerie des Reussilles, récemment agrandie, dépend directement de ces derniers pour élaborer ses produits et rentabiliser ses bâtiments. Le Conseil municipal estime que les contraintes actuelles, en termes de protection des pâturages, sont largement suffisantes. Ajouter encore plus de contraintes nuirait à l'économie laitière locale sans pour autant apporter de changements majeurs à la qualité du paysage. Par conséquent et au vu de ce qui précède, le Conseil municipal s'oppose à la modification des contrats de location des parcs à vaches.

L'interpellateur se déclare non satisfait.

5. Réponses aux petites questions présentées en séance du 24 juin 2019

Marc Sifringer, PS (Passage VTT Violette – Reussilles)

Philippe Augsburger, maire: le passage VTT en question pose effectivement problème car il est installé dans un endroit très pentu. Toutefois, ce passage n'est de loin pas inutilisable et toujours très pratique pour les cyclistes confirmés. Les cyclistes débutants ont l'option de descendre de leur vélo ou d'emprunter l'itinéraire bis qui passe par le chemin forestier de la forêt Sous-la-Lampe. Un passage VTT a été installé à cet effet en 2018 à l'entrée Ouest de la forêt à 200 m en-dessous de la halle de tennis.

Marc Sifringer se déclare non satisfait.

Vincent Vaucher, PS (Petit chemin aux alentours de la Violette)

Mathieu Chaignat, CM: le sentier sera débroussaillé. Pour la suite, il sera inclus dans la tournée habituelle des travaux publics bien que celui-ci semble peu utilisé.

Vincent Vaucher se déclare satisfait.

Werner Liechti, PEV (Règlement du Conseil général)

Philippe Augsburger, maire: le règlement du Conseil général se trouve bel et bien sur le site internet de la commune, vérification faite le soir même du dépôt de la petite question.

Werner Liechti se déclare satis-

(« Tous à pied à l'école »)

Philippe Augsburger, maire: le Conseil municipal a mis le rapport du bureau Citec en consultation auprès de la commission d'urbanisme, la commission d'école, l'Inspectorat de police et le groupe de travail ad hoc. Il attend une réponse d'ici au 31 décembre 2019 afin de prioriser les éventuelles mesures de sécurité à prendre.

Vital Gerber se déclare non satisfait.

I. Décisions

6. Passage à niveau des Chemins de Fer du Jura du Chalet (km 10.613), demande d'un crédit d'engagement de 286250 francs TTC pour son assainissement et son entretien

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Christophe Gagnebin, CM, donne les compléments d'informations suivants: «Cette demande de crédit est logique par rapport à la décision d'assainir ce passage à niveau (PN) plutôt que de le fermer. La sécurisation de ce PN est financée à parts égales par la commune et les CJ. Les frais d'adaptation du génie civil sur la route communale seront entièrement à charge de la commune.»

Le président passe la parole aux fractions.

A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le crédit sollicité.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le crédit d'engagement de 286250 francs TTC pour l'assainissement et l'entretien du passage à niveau des Chemins du Jura du Chalet (km 10.613).

7. Révision du plan d'aménagement local, demande d'un crédit supplementaire de 170 000 francs TTC au compte Nº 7900.5290.01 pour le mandat d'urbanisme de la 3^e et dernière étape

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Remarque: Emmanuel Contesse, Groupe Débat, annonce qu'il se récuse. La majorité absolue passe à 17.

Pour le Conseil municipal, Christophe Gagnebin, CM, donne les compléments d'informations suivants: «Le projet est de grande ampleur. Les travaux préliminaires remontent à plus de 10 ans. Le crédit initial a largement été entamé. Le crédit supplémentaire a diverses raisons, notamment l'adaptation à la loi supérieure. La 3º étape a été différée parce que des modifications législatives étaient en attente. Des demandes concrètes d'entreprises ont poussé le Conseil municipal à lancer cette dernière étape, celles-ci n'étant pas possible en-dehors de ce cadre légal précis.»

Le président passe la parole aux fractions.

Vital Gerber, Groupe Débat A l'unanimité, l'ensemble des fractions acceptent le crédit sollicité.

> Marcel Baerfuss, bureau ATB SA, prend ensuite la parole. Sa présentation est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Daniel Chaignat, Groupe Débat, se réfère au calendrier. Il se rend compte que le Conseil général n'aura son mot à dire qu'en toute fin de procédure. Il souhaite que le Législatif puisse se prononcer lors de la phase de consultation en septembre 2021. Une séance extraordinaire devrait être convoquée à cet effet.

Christophe Gagnebin, CM, répond que ce que demande Daniel Chaignat est le travail de la commission d'urbanisme. Cette dernière sera étroitement liée à la démarche globale et les membres de ladite commission devront rapporter les éléments discutés au sein de leur fraction respective.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à une forte majorité, accepte le crédit d'engagement de 170 000 francs TTC pour le mandat d'urbanisme de la 3e et dernière étape de révision du plan d'aménagement local.

8. Commission non permanente Pour une dynamisation du village, rapport final

Remarque: Emmanuel Contesse, Groupe Débat, annonce son retour dans les rangs de son groupe. La majorité absolue s'élève donc à 18.

Le président, rapporteur de la commission, cède la présidence au 1er vice-président, Beat Scheidegger, UDC.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1er vice-président cède la parole à Thierry Gagnebin, PS, président de la commission, pour la présentation du rapport final.

Remarque: Marcel Baerfuss et François Comina quittent la séance du Conseil général à 20 h 15, avec remerciements.

Thierry Gagnebin, PS, rappelle la composition de la commission. Il y a eu une dizaine de rencontres, dit-il. La zone centre du village a fait l'objet d'une attention particulière. Une collaboration avec l'association faîtière ProMoTion s'est établie. Thierry Gagnebin rappelle également les axes d'étude définis ainsi que les conclusions du rapport. A l'issue de son intervention, il ajoute que la commission n'est pas allée dans le détail dans la mise en application mais elle souhaite ardemment que le Conseil municipal soumette au Conseil général un calendrier de réalisation des mesures formulées dans ledit rapport.

Le 1er vice-président cède ensuite la parole aux fractions.

Pour le groupe PS, Marc Nussbaumer se déclare favorable au rapport et insiste sur la nécessité de fixer un calendrier de réalisation.

Toutes les autres fractions se déclarent favorables au projet.

Le 1er vice-président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le 1er vice-président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision propo-

au compte N° 7900.5290.01 de la 3^e et dernière étape 8. Commission non permanente du village, rapport final

- des Chemins de Fer du Jura
- 9. Motion de Valérie Oppliger,
- et son entretien

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 4 octobre 2019 Nº 36

forte majorité, accepte le contenu du rapport final de la commission non permanente Pour une dynamisation du village et décide sa dissolution.

Remarque: le 1^{er} vice-président cède la présidence à Thierry Gagnebin, PS, président.

9. Motion de Valérie Oppliger, PEV, intitulée Permettre le cumul des candidats lors des élections selon le système proportionnel

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Philippe Augsburger, maire, donne les compléments d'informations suivants: «Le Conseil municipal s'est prononcé dans le message en sous-pesant les avantages et les inconvénients liés à cette motion qui figurent dans ledit message».

Le président passe la parole à la motionnaire. Valérie Oppliger, PEV, tient les propos suivants: «Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Lors du Conseil général du 24 juin. Vital Gerber, du Groupe Débat, a fait une déclaration en lien avec l'actualité: «Parité hommes-femmes

en politique: hommage et appel». Après avoir rendu hommage aux femmes qui se sont impliquées dans la politique locale, il a présenté la situation actuelle. Avec 13,5 % de femmes élues au Conseil général, Tramelan présente un taux honteusement bas. La parité hommes-femmes au niveau politique, alors que notre village compte au 31 décembre 2018 davantage de femmes que d'hommes, est encore loin d'être atteinte. Ma motion s'inscrit dans l'appel que Vital Gerber nous a lancé à savoir de chercher des pistes pour encourager et permettre l'élection de femmes. En inscrivant dans notre règlement la possibilité du cumul, les partis pourront encourager les femmes en leur donnant une meilleure visibilité sur les listes. Il s'agit donc d'un moyen pour permettre l'élection des femmes. Mais, n'ayez crainte, elle ne se limite pas à la cause féminine. Les jeunes et les personnes en situation de handicap, les nouveaux en politique, etc., pourront également en profiter. Si le système de cumul des candidats constitue bel et bien une nouveauté pour Tramelan - puisqu'il n'a jamais fait l'objet de revendication ni de discussion - il n'en demeure pas moins que cette pratique est courante dans tout le canton et même dans tout le pays. Comme le Conseil municipal l'a relevé dans son message, il s'agit au final d'une harmonisation avec la pratique supérieure. A relever qu'avec les autres changements à apporter au règlement, le temps est opportun - à l'image de l'expression: faire d'une pierre, deux coups - pour introduire le cumul en modifiant les deux articles concernés par ma motion (l'article 29, al. 2, et l'article 40, al. 3), afin d'éviter un examen de l'Oacot et une votation par le corps électoral supplémentaires. Le plus important est que le nouveau règlement puisse entrer en vigueur en 2021, pour le renouvellement général des autorités communales.

Finalement, le fait de donner aux

partis la possibilité de désigner

leurs élus en cumulant sur une

liste des noms ne comporte, à

mon avis, pas de côté négatif. Il

s'agit plutôt d'un instrument pré-

cieux pour faciliter la recherche

de candidats alors qu'il est de

plus en plus compliqué et diffi-

cile de trouver des citoyens moti-

vés à s'engager en politique. Les

candidats ne souhaitant pas trop

se profiler pourront également demander à figurer une seule fois

sur la liste en soutenant leur parti

sans prendre de grand risque.

Faisons confiance aux partis

qui connaissent leurs candidats.

Au vote, le Conseil général, à une Pour toutes ces raisons, je vous prie d'accepter ma motion intitulée pour permettre le cumul des candidats lors des élections selon le système proportionnel. En effet, elle permettra d'harmoniser notre pratique, d'aider les partis dans la recherche de candidats, d'atteindre, je l'espère, à moyen terme la parité dans notre instance politique locale et de motiver les jeunes à s'engager et ceci déjà pour les prochaines élections communales de 2022. Merci de votre attention.»

> Le président cède ensuite la parole aux fractions.

Pour le PS. Ismaël Favre. PS. se déclare défavorable au projet.

L'ensemble des autres fractions laissent la liberté de vote aux membres du Conseil général.

Le président ouvre ensuite la dis-

Daniel Chaignat, Groupe Débat, se dit partagé. Il y a des inconvénients à la motion, déclare-t-il. Si un parti propose une liste en cumulant une personne, c'est le parti qui choisit l'élu, et non l'électeur. On donne davantage de force au parti qu'à l'électeur. C'est l'inconvénient majeur. Il y a une perte de démocratie, ajoute-t-il. Est-ce un outil pour favoriser les dames? Il ne le pense pas. C'est un jeu artificiel. Si une femme a envie d'être élue de manière égalitaire avec un homme, il ne faut pas passer par le cumul mais par la compétence. Daniel Chaignat indique toutefois qu'il comprend l'argument de l'harmonisation.

Valérie Oppliger, PEV, répond à Daniel Chaignat. Valérie Oppliger ne parle pas de quota pour les femmes dans son texte. D'autres personnes seraient aussi visées. C'est pour harmoniser la pratique qu'elle a déposé la motion.

Elle n'a pas l'impression que c'est un frein à la démocratie car le citoyen a le moyen de supprimer le nom qui serait cumulé. Du coup, concluant sur l'argument de Daniel Chaignat, on pourrait remettre en question l'existence même des listes.

Vital Gerber, Groupe Débat, ayant été cité plus haut, se dit interpellé par rapport à la promotion que le cumul pourrait offrir aux candidates féminines. Ce n'est pas le moyen unique de promouvoir l'électorat féminin, mais c'est une piste. Il plaide pour que l'on ne se cache pas derrière des procédures et que l'on reconnaisse le fait qu'il y a un problème de représentativité féminine. En l'occurrence 13 % seulement des membres du Conseil général de Tramelan sont des femmes.

La parole n'étant plus demandée et la motion étant maintenue telle quelle par Valérie Oppliger, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, rejette par 22 voix défavorables, 9 voix favorables et 4 abstentions le contenu de la motion de Valérie Oppliger, PEV, intitulée Permettre le cumul des candidats lors des élections selon le système proportionnel.

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Informations

Philippe Augsburger, maire, donne connaissance du Programme de législature 2019-2022 qui sera rendu public mardi 24 septembre 2019: « Mesdames, Messieurs, Je vous informe que le programme de législature vient de sortir de presses. On le trouvera dès demain sur le site de la commune. Afin d'établir celui-ci le CM in corpore s'est mis au vert toute la journée du samedi 27 avril. Il a été retravaillé à plusieurs reprises iusqu'à cette mouture finale. Ce programme de législature se veut ambitieux et raisonnable à la fois. Le Conseil Municipal doit faire preuve et fait preuve de pragmatisme. Nous devons faire face à des contraintes financières et notre plan financier pour ces prochaines années en est et en sera la preuve... Il va sans dire que nous continuons à entretenir le patrimoine bâti, que nous nous appliquerons à suivre notre agenda 21, que nous raisonnons en termes de bien-être et de bien-vivre à Tramelan. Nous voulons améliorer encore les conditions et le cadre de travail de notre personnel et là je pense en particulier à notre Hôtel de Ville... Je vous invite à consulter, dès demain, notre programme de législature, qui est un regard dynamique et cohérent de notre avenir... Je vous en souhaite une bonne lecture.»

Carine Bassin, CM, se déclare émue de siéger devant le Conseil général. Elle donne des informations relatives à l'EJC. Un groupe de travail a été mis en place. Lors du prochain Conseil général de novembre, le Législatif devra prendre des décisions en matière législative.

Le Conseil municipal a accepté un crédit supplémentaire de 54000 francs pour un nouveau monte-escalier à l'école de La Printanière, poursuit-elle. Cet appareil est adapté aux personnes en situation de handicap. Le projet d'ascenseur n'est pas abandonné mais son étude est repoussée à plus tard. Le coût d'installation reviendrait à 180000 francs. Il faudrait l'installer à l'extérieur en raison des demi-étages.

Le transport scolaire mis sur pied fonctionne, se réjouit encore Carine Bassin.

Au sujet de l'école, plusieurs actions ont été entreprises, dont une rencontre avec l'inspecteur scolaire début octobre, informe-

Carine Bassin regrette finalement que des vélos aient fait l'objet de déprédations à la gare de Tramelan (freins coupés). Le Conseil municipal en appelle à la bienveillance.

Mathieu Chaignat, CM, parle de la STEP. «Nous sommes tenus de traiter les micropolluants», indique-t-il. Pour se faire, le canton a mandaté un bureau. La conclusion la plus favorable techniquement et financièrement est de fermer la STEP de Tramelan et de se raccorder à celle de Loveresse, annonce-t-il.

Quant à la désherbeuse, déclare Mathieu Chaignat, les services en sont contents. L'idée serait d'en acheter une. La moins bonne nouvelle, glisse-t-il sur le ton de l'anecdote: elle ne tient pas sur le Holder, il faudra la mettre sur l'Unimog.

Pierre Sommer, CM, aborde le projet de revitalisation de la Tourbière. Une entreprise a été mandatée pour le déminage qui aura lieu en 2020 et 2021 durant trois à cinq mois par an. Un grand bémol: la circonférence du rayon de sécurité nécessaire... on cherche des solutions avec les communes voisines pour que tout se passe bien et que le tourisme équestre ne soit pas trop affaibli durant les tra-

Pierre Sommer évoque aussi les coupes de bois qui ont enregistré depuis mi-août jusqu'à maintenant 800 m³ de bois bostryché.

Il rappelle une invitation de Valforêt SA, le 5 octobre, à laquelle tout le Conseil général est invité. Rendez-vous au stand de tir de Tramelan (de 9h à 11 h 30).

Christophe Gagnebin, CM, revient brièvement sur la Fête de la nuit, le 20 septembre. Tout s'est bien déroulé. La population a répondu présente. Un débriefing sera entrepris par le groupe de travail. D'éventuelles mesures sont envisagées. Un sondage par tout ménage sera lancé (extinction partielle, totale, pendant une tranche horaire de 1h à 5h du matin?). Christophe Gagnebin annonce qu'il reviendra au Conseil général de se prononcer. Il remercie les collaborateurs des STT et de l'administration pour leur contribution. Se définissant comme un poète, il a apprécié de déambuler dans les rues obscurcies de la localité pour l'occasion, conclut-il.

III. Divers

11. Résolutions

L'entrée en matière n'étant majoritairement pas contestée, le président cède la parole au dépositaire de la résolution, Marc Sifringer, PS, qui est intitulée: La commune de Tramelan signe la Charte Aide Sociale Suisse CASS. L'idée de la charte est de créer un dialogue afin que l'égalité sociale soit respectée et des normes sociales identiques dans toute la Suisse soient appliquées. Marc Sifringer rappelle qu'il n'y a pas que des profiteurs qui bénéficient de l'aide sociale mais des familles monoparentales, des jeunes personnes et des working

Daniel Chaignat, Groupe Débat, souscrit à la démarche mais demande que le Conseil général ait le temps d'en prendre connaissance. Il propose une motion d'ordre qui demande le report de la votation sur la Charte à la séance du mois de

La motion d'ordre est acceptée à une forte majorité.

12. Motions - postulats

Aucun texte n'a été déposé.

13. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.

Elvis Lehmann, PLR, dépose l'interpellation suivante: «Mise à disposition de vaisselle réutilisable ainsi que d'un lave-vaisselle lors de la location de la loge de la Chaux aux Reussilles. Pour des raisons écologiques évidentes, la loi (communiqué de presse des préfectures du 30 août 2019 en complément de l'Ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration (OHR)) oblige dorénavant l'utilisation de vaisselle réutilisable lors d'évènements publics. La loge de la Chaux est fortement sollicitée et parfois pour des manifestations importantes. Le PLR Tramelan a pu constater que les locataires utilisent systématiquement de la vaisselle jetable. Il est proposé que la Municipalité mette à disposition de la vaisselle réutilisable ainsi qu'un lave-vaisselle aux locataires. La location de la vaisselle pourrait être une option payante (ou non) lors de la location. L'utilisation de vaisselle réutilisable n'est malheureusement obligatoire que pour les manifestations publiques réunissant plus de 500 personnes. Cependant, dans un but écologique et pour l'image de la commune cette mise à disposition paraît plus que positive, voire logique.»

Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante: «L'école de la Printanière ne mérite-t-elle pas un ascenseur? Le Conseil municipal a décidé de remplacer le monte-escalier

à l'école de la Printanière. Pourtant, du point de vue de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, un monte-escalier demeure uniquement une solution de secours et ne peut pas être jugé équivalent à un ascenseur, pour les raisons suivantes:

- un monte-escalier est beaucoup plus difficile à utiliser, parfois impossible sans l'aide
- un monte-escalier est lent et désavantage nettement ceux qui en ont besoin;
- un monte-escalier représente un danger lors de l'utilisation de l'escalier par les autres
- il faut tenir compte d'autres usagers, tels qu'enseignants, concierges, parents, visiteurs (monte-escalier impossible pour personnes avec canne, déambulateur, poussette, etc.);
- au contraire d'un monte-escalier, un ascenseur permet aussi le transport de matériel.

Il existe des services de conseil spécialisés dans ce domaine, comme par ex. l'association Procap et le bureau d'architecte Chanez à Bienne, ou des exemples actuels dans la région, comme l'école de Péry qui installe un ascenseur dit simplifié, en façade. Par ailleurs, les besoins exprimés par les usagers de l'école, autrement dit par les premières personnes concernées, semblent aller exactement dans le même sens. En bref: ne serait-il pas normal qu'un bâtiment public de la taille et de l'importance de la Printanière soit, à ce jour, équipé d'un véritable ascenseur? La difficulté de la décision rapide du Conseil municipal, c'est qu'elle fait qu'on ne va même pas pouvoir se poser la question. Cette option passe de fait à la trappe, pour une durée indéterminée. Nos questions:

- Le Conseil municipal s'est-il renseigné concernant l'accès à l'école pour les personnes à mobilité réduite et a-t-il demandé conseil auprès de services spécialisés?
- De quelle manière a-t-il été tenu compte des besoins du lieu et de ses usagers: personnel enseignant, conciergerie, élèves et familles?
- L'installation d'un ascenseur a-t-elle fait l'objet d'une étude détaillée, y compris des coûts et des possibilités de subventionnement?

14. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Audrey Châtelain, PS, dépose la petite question suivante: «Quelle est l'opportunité d'investir des milliers de francs pour réaliser un WC supplémentaire au terrain de sports, alors même que des toilettes sont déjà existantes et adaptées à l'usage des personnes à mobilité réduite?»

Daniel Chaignat, Groupe Débat, pose la petite question suivante: «Je suis intervenu il y a plus d'une année quant au passage des piétons - et principalement des classes d'école se rendant depuis le Pont jusqu'à la Marelle. La commune a procédé à un déplacement de places de parc, marqué le passage en jaune jusqu'à la buvette. Mais un passage piéton qui n'a pas d'issue n'est pas un passage piéton. En effet après le restaurant du foot, on butte sur les voitures du Ceff Commerce, le passage piéton prévu étant très étroit, et la plupart du temps bouché par des parcages ou la neige en hiver. Ma question: comment et quand la Municipalité va-t-elle dans ce secteur donné la priorité à la mobilité douce plutôt qu'au stationnement d'une voiture du

TRAMELAN 13

Christophe Gagnebin, CM, répond que le principe est admis. Il a été décidé de supprimer la dernière place de parc. Il s'agit maintenant d'effectuer les travaux de marquage, que cette interdiction soit respectée ce qui est loin d'être toujours le cas dans le secteur parce que les amateurs de sport limitent leur amour aux joueurs qui sont sur le terrain et se parquent le plus près du stade possible. L'autre question est le déplacement de la place réservée aux personnes handicapées qui n'est jamais utilisée. L'idée est de la déplacer plus près de l'école. Les travaux sur place vont se réaliser prochainement.

Daniel Chaignat, Groupe Débat, se déclare satisfait.

15. Correspondance au Conseil général

Le président informe de l'invitation suivante formulée par le Hockey-club Tramelan. Le championnat de 2e ligue est sur le point de démarrer avec un premier match fixé au 28 septembre 2019 où le HCT sera opposé au tout nouveau Erguël HC. Ce match sera aussi celui de l'inauguration du nouveau ring. Afin de remercier le Conseil général qui a voté cette dépense, le HCT souhaite inviter tous les conseillers généraux à ce match d'ouverture de la saison. Une invitation par fraction est distribuée.

La société ValForêt SA invite tout un chacun à une courte matinée participative en faveur de la biodiversité en forêt, le samedi 5 octobre 2019 à 9h, à la forêt de la Côte, Tramelan. Le rendez-vous: à côté du stand de tir de Tramelan. La manifestation durera de 9h à 11h30. Après une brève introduction sur les mesures forestières réalisées en faveur de la biodiversité sur le périmètre Val-Forêt, nous vous invitons à participer durant une heure et demie à la mise en place de mesures en faveur d'une lisière étagée. Un temps convivial de discussions, questions et remarques suivra pour se terminer vers 11 h 30.

Le président informe que la prochaine sortie des bureaux des parlements communaux du Jura et du Jura bernois aura lieu le 28 septembre prochain à la commune de Valbirse. Trois membres du bureau de Tramelan y participeront.

16. Divers

Vital Gerber, Groupe Débat, remercie le Conseil général au nom des habitants du quartier du Chalet, venus en nombre, d'avoir été entendu et d'avoir pris une décision favorable au sujet du crédit concernant le passage à niveau.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance

Au nom du Conseil général

Le Président: Thierry Gagnebin Le Secrétaire du procès-verbal: Hervé Gullotti

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER

Du vendredi 4 octobre au jeudi 10 octobre: Pharmacie Amavita, 058 878 27 60

Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45. Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h,

19h15-19h45

TRAMELAN

Du vendredi 4 octobre au jeudi 10 octobre: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, Mr J. Stil-Baudry Dimanches et iours fériés: 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24, *0900 900 024* www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24, 032 941 37 37

TRAMELAN

0900 93 55 55 En semaine: 18h-8h Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500 Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD

VALLON DE SAINT-IMIER aide et maintien à domicile, soins en diabétologie

079 439 28 95 samaidd@bluewin.ch

SASDOVAL SAINT-IMIER rue de Jonchères 60

032 941 31 33 sasdoval@bluewin.ch www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53 Tél. national 0842 80 40 20 secretariat@sasdbasvallon.ch www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

TRAMELAN

rue du Pont 20 Jeudi: 16h-18h Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

PÉRY-LA HEUTTE Mercredi: 13h-18h

Jeudi: 13h30-18h Vendredi: 13h-22h www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE

SAINT-IMIER rue du Midi 6

Sur rendez-vous, en principe: lundi et mercredi: 9h-17h 032 941 55 45 cejare@cejare.ch www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6 Lundi et jeudi: 14h-18h 032 941 55 55 contact@m-ici.ch www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER

rue du Marché 1 Mardi: 16h-18h,

accueil en cas de besoin/projets Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (à voir sur le site internet) Jeudi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans Vendredi: 15h15-18h,

accueil adolescents 10-17 ans 032 940 12 17 espacejeunesse@saint-imier.ch www.e-j-e.ch espacejeunesseerguel

ff espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

CORGÉMONT gare

Mardi 29 octobre: 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune Samedi 5 octobre: 9h45-11h45

Mardi 15 octobre: 16h30-17h15

ORVIN centre du village Mardi 15 octobre: 17 h 45-19 h 30 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire Vendredi 18 octobre: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village

Vendredi 18 octobre: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

Mardi 22 octobre: 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 18 octobre: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège

Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT école, rez-de-chaussée

Fermé: les mercredis 9 et 16 octobre Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège **Lundi:** 15h-17h30 Mardi: 17h-19h Jeudi: 15h-16h30 **Vendredi:** 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE

SAINT-IMIER rue du Marché 6 Mercredi: 14h-18h Jeudi: 9h-11h, 14h-18h Vendredi: 9h-11h, 14h-19h **1**er **samedi du mois:** 10 h-11 h 30 Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages. 032 941 51 41 bibliotheque@saint-imier.ch

www.saint-imier.ch/bibliothèque

Catalogue en ligne : nouveautés

SONVILIER collège

Lundi: 17 h 30-19 h 30 Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège

Mardi: 15h15-17h15 Jeudi: 17h-19h Fermé: du 7 au 20 octobre

VILLERET rue principale 20

Fermé: tout le mois d'octobre (travaux) Mardi: 9h-10h, 15h-18h Jeudi: 18h 15-19h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE Mardi-dimanche: 10 h-18 h (dernière entrée à 17 h) 24 et 31 décembre: 10 h-16 h

LE SHOP ET LE BISTROT Mardi-dimanche: 9h30-18h 2es jeudis du mois: jusqu'à 22 h 24 et 31 décembre: 9h30-16h Lundis ouverts: vacances scolaires et jours fériés régionales

Fermetures annuelles: 25-26 déc.

032 945 13 13 welcome@chezcamillebloch.swiss www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe

Gvm Tonic: mercredi 14h-15h Gym Fit: mercredi 8 h 15-9 h 10 **Gym Seniors:** mercredi 9h15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle **Lundi:** 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

Lundi: 14 h 15

Leçons ouvertes à tout le monde

SONCEBOZ halle de gymnastique

Ladvfit: mardi 20 h 15-21 h 15 Prix d'inscription 60 francs l'an (30 francs pour les étudiantes) ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15h-18h

Maria Concetta Houriet responsable, 032 941 51 41 www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13

1er samedi du mois: 9h-12h Lundi-vendredi: 13h-18h Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle

Sur réservation, *079 797 33 53* e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS

ORVIN au cœur du village Ouvert sur demande, entrée libre. 032 358 18 35, 032 358 17 27 erwinlechot@hluewin.ch

NATATION

SAINT-IMIER Beau Site 1

Lu: 18h-19h 140 cm, 19h-21h 190 cm Mardi: 18h-20h 190 cm Mercredi: 16h30-17h30 120 cm, 17 h 30-19 h 15 140 cm

Je: 18h-20h 190 cm, 20h-21h 140 cm Vendredi: 18h-21 h 190 cm Samedi: 9h-11h 140 cm Dès 19h (18h30 le mercredi), les

enfants, même accompagnés, ne sont plus admis. 032 942 44 31

www.saint-imier.ch/index.php/fr/ decouvrir/sports-et-loisirs/bassinde-natation

PATINOIRES

ZURICH ARENA TRAMELAN

Vendredi 4 octobre: 18h45-19h45, hockey public

Samedi 5 octobre: 14h15-16h30,

patinage et hockey Dimanche 6 octobre: 14h-16h30,

Lundi 7 octobre: 10 h 15-11 h 45, hockey public; 14 h-16 h 45, patinage Mardi 8 octobre: 10h 15-11 h 45, hockey public; 14h-16h45, patinage Mercredi 9 octobre: 10 h 15-11 h 45, hockey public; 14 h-16 h 30, patinage Jeudi 10 octobre: 10 h 15-11 h 45,

hockey public; 14 h-16 h 45, patinage Vendredi 11 octobre: 14 h-16 h 45, patinage; 18 h 45-19 h 45, hockey public

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

Gardiennage: week-end du 5 octobre et du 6 octobre assuré par Alain Monney et André Isler.

AGENCE AVS

COMMUNES

DU BAS-VALLON

À PÉRY-LA HEUTTE **Lundi:** 8 h 30-12 h, 14 h-18 h Mardi-jeudi: 8h30-12h 032 485 01 53 c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h Vendredi: 8h30-11h30 Grand-Rue 15, 2606 Corgémont 032 488 10 30, admin@corgemont.ch www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15h-18h Mardi: 9h30-11h45 **Mercredi:** 9h30-11h45, 14h30-16h30 Jeudi: 9h30-12h

Vieille-Route 1, 2612 Cormoret Administration: 032 944 15 13 Mairie: 032 944 20 71 Voyer: 079 381 68 60 contact@cormoret.ch www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10h-12h Jeudi: 10h-12h, 16h-18h Rue du Collège 3, 2607 Cortébert 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27 admin@cortebert.ch www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi et mercredi: 8h-12h Mardi: 8h-12h, 14h-17h **Jeudi:** 8h-12h, 16h-18h Grand-Rue 58, 2608 Courtelary 032 944 16 01, admin@courtelary.ch www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10h-12h Mardi et jeudi: 16h-17h30 Rue des Trois-Cantons 20 2333 La Ferrière, 032 961 12 77 Secrétariat : info@laferriere.ch Finances: commune@laferriere.ch www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16h-18h Métairie des Princes 13 2723 Mont-Tramelan 032 487 62 53 info@mont-tramelan.ch

ORVIN **Lundi:** 16h-18h (perm. maire: 19h) Mercredi: 10h30-12h

Jeudi: 16h-18h La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41 032 358 01 80, fax: 032 358 01 81 administration@orvin.ch, www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h Mardi-jeudi: 8h30-12h Grand-Rue 54, 2603 Péry 032 485 01 50 commune@pery-laheutte.ch

www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h. 13h30-18h30 Mardi-vendredi: 8h-12h Rue du Collège 5, 2616 Renan 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05 info@renan.ch admin@renan.ch www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16h-18h Jeudi: 10h-12h Route Principale 1, 2538 Romont 032 377 17 07 info@romont-jb.ch www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

Lu-me: 8h-11 h 45, 14h-17 h Jeudi: 14h-18h Vendredi: 8h-11 h 45, 14h-16h Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier CP 301

032 942 44 24, fax: 032 942 44 90 info@saint-imier.ch www.saint-imier.ch

SAUGE **Lundi:** 9h30-11h30 **Mardi et jeudi:** 15 h 30-17 h 30 Haut du Village 8, 2536 Plagne 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26 info@sauge-jb.ch www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Lundi: 8h-12h, 16h-18h Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30 Vendredi: 8h-12h Rue des Prés 5 2605 Sonceboz-Sombeval 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01

secretariat@sonceboz.ch

www.sonceboz.ch

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET Lundi, mercredi, vendredi: 8 h-12 h Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE Lundi: 8h-12h, 13h30-16h Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30 Mardi, mercredi et vendredi: 8h-12h Place du Collège 1, 2615 Sonvilier 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73 administration@sonvilier.ch

- Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66 - Ecole de Mont-Soleil «Aux Pruats»: 032 961 15 49

TRAMELAN

www.sonvilier.ch

Lu-ma: 9h-11h45. 14h-16h45 Mercredi: 14h-16h45 Jeudi: 9h-11 h 45, 14h-18h Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h Hôtel de Ville, 2720 Tramelan 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80

www.tramelan.ch

VILLERET Lundi-vendredi: 9h-12h Rue Principale 24, 2613 Villeret 032 941 23 31 admin@villeret.ch www.villeret.ch

IMPRESSUM

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA Bellevue 4 2608 Courtelary 032 944 18 18 FAC: 032 944 17 56 fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages

Claude Sansonnens Claudia Lopes Coraline Bolle Nicolas Schaeffer

Impression: Druckzentrum Bern

Distribution: La Poste

Délai

Ne jetez pas vos machines et appareils! Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h 077 453 19 57 vio@bluewin.ch

Journal d'annonces et d'informations

Heures d'ouverture

Lundi-jeudi: 7h30-12h, 13h30-17h Vendredi: 7 h 30-12 h Délais de remise des publications

Utile: lundi soir Paroisses: lundi soir Officiel: mardi 12h Rédactionnel: mercredi 9 h Annonces: mercredi 9h

Sport: lundi soir

Tarif des annonces

Sur demande ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

page utile **LUNDI SOIR**

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 4 octobre 2019 Nº 36

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Financement des camps J+S

Le CJB demande que le dossier soit à nouveau examiné

Suite à une motion déposée par le député et membre du CJB, Peter Gasser, au sujet du financement des camps J+S, le parlement a décidé de ne pas revenir sur les décisions prises lors des dernières mesures d'allègement amenant entre autres la suppression du financement des camps J+S sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette situation va totalement à l'encontre de la Stratégie du sport, acceptée largement par le Grand Conseil en 2018 qui promeut à large échelle la pratique du sport de masse. D'un point de vue sociétal, une telle coupe budgétaire ne favorise pas non plus la lutte contre l'obésité chez les jeunes; une problématique grandissante d'année en année. Le CJB regrette vivement cette situation et souhaite que le dossier soit à nouveau examiné.

Statistiques 2018

Publication des données chiffrées et de l'atlas

Les statistiques 2018 pour les arrondissements du Jura bernois et de Bienne sont dès à présent disponibles sur les sites internet du CJB et du CAF. Ces données chiffrées permettent d'avoir un aperçu des statistiques dans les domaines les plus divers (évolution de la

population, agriculture, tourisme, etc.). Ces dernières sont également disponibles sous forme de cartes interactives (atlas statistiques). De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du CJB: www.conseilduiurabernois.ch/statistiques.html

Restructuration au sein de l'intendance des impôts

Le CJB réagit et demande des explications

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées depuis cet été concernant la restructuration annoncée au sein de l'intendance des impôts visant particulièrement la région Jura bernois - Bienne; suite à l'acceptation par le Grand conseil de la motion Brönnimann demandant une réduction de 3 % des postes de l'administration centrale. Le CJB s'interpelle de la volonté de la Direction des finances de

cibler plus du 40 % des baisses d'effectifs dans le Jura bernois et Bienne pour l'intendance des impôts, alors que notre région compte un nombre déjà très restreint de cadres francophones. Un courrier officiel a été envoyé à Madame la Conseillère d'Etat Beatrice Simon afin d'obtenir des explications à ce sujet en vue notamment d'une prochaine rencontre annuelle prévue en novembre 2019.

Trafic cycliste: plan sectoriel 2019

Le CJB approuve le plan sectoriel 2019 pour le trafic cycliste et souligne les efforts consentis dans le Jura bernois en matière de développement d'infrastructures dédiées à la mobilité douce, en particulier pour le trafic cycliste. Le CJB insiste

par contre sur la nécessité d'adapter les bases légales en vigueur afin que le réseau cantonal puisse également intégrer les itinéraires de VTT, en plein essor depuis quelques années avec notamment l'arrivée sur le marché du vélo électrique.

Autres dossiers

Durant le mois de septembre 2019, le CJB a également:

- pour un montant total de 96245 fr., réparties comme suit :
- Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC): 38 000 fr.
- Fonds de loterie (FL): 14 100 fr.
- Fonds du sport (FS): 44 145 fr. De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet: www.conseildujurabernois. ch/subventions.html
- versé des aides financières validé deux projets jeunesse
 - traité quatre projets relatifs au programme transfrontalier Interreg V France-Suisse. Les préavis ont été envoyés au beco afin de statuer in fine sur le soutien à ces différents projets
 - pris position sur le crédit d'engagement pour la nouvelle adduction d'eau des Sauges, inaugurée dernièrement

CHAMBRE D'ÉCONOMIE PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

L'excellence dans la formation professionnelle récompensée



La cérémonie des meilleurs apprentis 2019 a eu lieu jeudi soir à la Tissot Arena à Bienne en présence de 200 invités venus applaudir les lauréats. Représentante de l'économie régionale, la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) s'engage activement de longue date en faveur de la valorisation de la formation professionnelle. Dans ce cadre, la CEP remet chaque année des distinctions aux meilleurs apprentis du Jura bernois et de Bienne dans le cadre d'une cérémonie festive et dyna-

Les lauréats sont sélectionnés selon des critères précis, ils doivent avoir obtenu la meilleure moyenne de leur filière, au minimum 5.1 et effectué leur formation dans une entreprise du Jura bernois ou de Bienne et donc reçu un CFC ou une AFP délivré par le canton de Berne. Le diplôme qu'ils reçoivent à cette occasion représente un titre d'excellence qui vise à valoriser la filière de l'apprentissage et à féliciter et encourager les diplômés.

Lors de la cérémonie, la CEP et ses partenaires remettent | //

également des prix spéciaux à certains lauréats. Ainsi, dix d'entre eux ont eu le privilège de recevoir une distinction supplémentaire offerte par différents acteurs dans le domaine de la formation professionnelle

Cette année, l'événement s'est déroulé à la Tissot Arena en présence du capitaine du HC Bienne, Mathieu Tschantré qui a rappelé l'importance de la formation professionnelle et évoqué son parcours personnel. Patrick Linder, directeur de la CEP a félicité les apprentis distingués pour l'excellence de leurs résultats et soulignant la diversité des possibilités ouvertes par l'obtention d'un CFC. La co-présidente du HC Bienne, Stéphanie Mérillat, a ensuite souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les lauréats et les a encouragés pour leur parcours futur.

Rythmée par la musique d'un DJ, la cérémonie a permis aux lauréats de bénéficier également d'une séance photo individuelle pour leur usage personnel et pour partager sur les réseaux sociaux.

également le prix spécial de la Chambre de l'agriculture du Jura bernois; assistante socio-éducative CFC, Virginia Crisci, ceff santé-sociale, Saint-Imier – obtient également le prix spécial Hôpital du Jura bernois; automaticien CFC, Jimi Weibel, ceff industrie Saint-Imier; carrosier-tôlier CFC, Joaquim Grandjean, garage Alouette, Tramelan; cuisinier CFC, Dimitri Houlmann, EMS La Roseraie, Saint-Imier; dessinateur en construction microtechnique CFC, Benjamin Habegger, VOH SA, Courtelary; ébéniste/menuisier CFC, Julien Amstutz, Alfred Stucki SA, Sonceboz-Sombeval; électronicien en multimédia CFC, Mathéo Lüdi, ceff industrie, Saint-Imier: fleuriste CFC, Savina Marquis, Fleurs la Clairière, Saint-Imier ; horloger CFC, Emile Sifringer, Compagnie des Montres Longines Francillon SA, Saint-Imier – obtient également le prix APHM; micromécanicien CFC, Arnaud Droz, Ebauches Micromécaniques Precitrame SA, Tramelan; opératrice en horlogerie AFP, Kassandra Sturniolo, Compagnie des Montres Longines Francillon SA, Saint-Imier; polymécanicien CFC, Alan Nappiot, Kummer Frères SA, Tramelan – obtient également le prix spécial Swissmem 1; praticien en mécanique AFP, Amine Barhoumi, CIP, Tramelan – obtient également le prix spécial CEP; technologue en denrées alimentaires CFC, Simon Rossel, Chocolats Camille Bloch SA, Courtelary.

RUN FOR HEART

Course à pied

La course à pied Run for Heart est une course à caritative en faveur de l'association des Cartons du Cœur. L'événement se déroule le 19 octobre à Tavannes et offre un nouveau parcours en plus des 3 autres initialement proposés

Le groupe de Jeunes de l'Eglise Libre de Tavannes qui organise la course, a récolté assez de fonds pour financer le projet de la course Run for Heart à Tavannes. Un quatrième et nouveau parcours qui a lieu le samedi après-midi est introduit au programme de la journée. C'est un parcours Marche (Walking) de 3,1 km. Les familles et groupes d'amis, ainsi que les participants individuels sont les bienvenus pour passer un moment convivial en faveur de cette bonne cause. Les 3 autres parcours sont: la course adulte (6.2 km), la course enfant (3.1 km) et la course pour les personnes à mobilité réduite (1.7 km). Le départ a lieu devant l'école secondaire de Tavannes.

Les personnes à mobilité réduite, en chaise roulante, béquilles ou souffrant de tout autre handicap physique, sont invités à prendre part à la fête et peuvent être accompagnés d'un de leurs amis gratuitement. Pour amener de l'ambiance à cette journée, des stands seront installés sur place pour s'y restaurer. Chaque franc encaissé par boissons vendues est entièrement reversé à l'association des Cartons du Cœur du Jura bernois. Des animations organisées par les jeunes rythmeront l'événement entre les courses. Les Cartons du Coeur du Jura bernois tiendront également un stand de collecte où chaque visiteur pourra apporter des aliments non périssables.

Pendant le mois d'août, un crowdfunding (récolte de fonds) a été organisé en ligne sur la plateforme wemakeit pour permettre le financement du projet. Il a été réussi avec succès le 27 août. Plusieurs entreprises de la région sponsorisent également le projet. Les organisateurs remercient chaque personne pour leur soutien et leurs

Les intéressés pour participer à la course en groupe ou individuellement s'inscrivent sur le site internet: www.runforheart. jimdofree.com. Run for Heart est également à la recherche de bénévoles. Les inscriptions s'effectuent sur le même site internet. L'évolution du projet peut être suivi sur la page Facebook, ainsi que sur le compte Instagram.

Plus d'informations: Adem Beyazay, 076 409 00 76 coursecartonsducoeur@gmail.com

Réclame



16 SPORT Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 4 octobre 2019 Nº 36

FSG SAINT-IMIER #

Trois titres jurassiens en athlétisme

Lors des championnats jurassiens écoliers, qui se sont déroulés à Moutier le 14 septembre, quatre de nos athlètes ont effectué 16 disciplines et récolté 12 médailles dont trois titres jurassiens: Deborah Pasquier au lancer du poids, Noa Bürki au saut en hauteur et Mathieu Chatelain au lancer du javelot.

Aux championnats suisses, dans la catégorie U16M, qui ont eu lieu à Gain le 7 septembre, Raphaël Chatelain a terminé au 11° rang avec un jet de 12.45 m au lancer du poids 4 kg.

Quant à Mathieu Chatelain, qui a été qualifié pour la finale suisse de sprint à Frauenfeld le 21 septembre il a terminé à la



1er rang de gauche à droite: Adine Kimani, Deborah Pasquier, Aline Dias, Sara Miche, Apolline Votano, Amy-Lou Terraz, 2e rang de gauche à droite: Mélissa Rosselet, Kassandra Pasquier, Raphaël Chatelain, Matthieu Salgat, Elodie Rosselet, Mathieu Chatelain, Coralie Rohrer

13° place de la demi-finale du 60 mètres en courant en 8"26.

Pour finir, nos athlètes ont aussi participé à la quatrième manche de la CJAJB à Tavannes le 7 septembre.

Championnats

jurassiens écoliers

U12W: Deborah Pasquier a terminé 1^{re} au lancer du poids avec 5.75 m, 2e au saut en longueur avec 3.97 m, 3e au lancer de balle avec 29.42 m et 3e au 60 mètres avec 9"15 (record personnel). - U14W: Elodie Rosselet a terminé 2e au lancer du javelot avec 21.99 m (record personnel), 3e au lancer du poids avec 7.08 m (record personnel), 2e au lancer de balle avec 39.03 m (record personnel) et 3e au saut en hauteur avec 1.25 m (record personnel). - U14M: Mathieu Chatelain a terminé 1er au lancer du javelot avec 34.64 m, 2° au 60 mètres avec 8"15, 2° au lancer du poids avec 10.79 m et 4e au saut en longueur avec

4.69 m, Noa Bürki a terminé 1er au saut en hauteur avec 1.41 m (record personnel), 7e au saut en longueur avec 4.19 m (record personnel), 7e au lancer de balle avec 35.85 m (record personnel) et 11e de la demi-finale du 60 mètres avec 9"16.

Quatrième manche de la CJAJB à Tavannes

U12W: 1^{re} Deborah Pasquier, 2^e Amy-Lou Terraz, 6^e Aline Dias. – U14W: 4^e Elodie Rosselet. – U16W: 2^e Sara Drndar, 4^e Kassandra Pasquier. – Open: 1^{re} Mélissa Rosselet, 3^e Brigitte Rosselet. – U10M: 4^e Léandro Dias. – U14M: 1^{er} Mathieu Chatelain. – U16M: 1^{er} Raphaël Chatelain, 4^e Mathieu Salgat.

La persévérance de nos athlètes lors des entraînements, portent leurs fruits. Le résultat n'est autre que, une belle récolte de médailles et surtout des records personnels battus plusieurs fois tout au long de la saison.

Bravo à tous | les entraîneurs

50 ans de sociétariat à la Cornette



C'est en 1907 que le Ski-Club Chasseral Saint-Imier fut fondé, son chalet est idéalement placé sur la crête face à Chasseral, offrant une vue magnifique sur la flore, la faune et nos belles montagnes. Sans route d'accès directe, c'est un véritable havre de paix où il fait bon être membre, la preuve avec notre jubilaire dont voici la petite histoire!

C'est le 3 mai 1969, que Jean-Philippe Rüfenacht nommé parfois Hans, fut accueilli à l'unanimité en tant que membre de la Cornette. Voici un extrait du PV de l'époque: «Je (André Oswald président de l'époque) ne puis que recommander vivement sa demande d'admission à votre bienveillante approbation. Jean-Philippe est un gentil garçon, calme, tranquille, sportif. Il habite à Saint-Imier, pratique le ski et aime la montagne. Il a contribué avec ardeur à la

reconstruction du chalet suite à l'incendie de 1968, ainsi qu'aux courses du Club. Il a accompli son année de *noviciat* en faisant plaisir à tous.»

Et oui, cela fait plus d'un demisiècle que JeanJean œuvre à la cause cornettienne avec un cœur gros comme ça, sans se départir de son éternel sourire. C'est un véritable exemple pour une société comme la nôtre. Travailleur motivé, volontaire et toujours disponible, notre jubilaire a également occupé différentes fonctions au sein du club. telles que membre de la commission du chalet et vice-président durant 21 ans. Merci pour cette fidélité exemplaire depuis 50 ans.

Cher JeanJean, nous nous réjouissons de t'accompagner dans cette 6° décennie.

les membres du SCC, Saint-Imier

FOOTBALL CLUB ORVIN (S)

Compteur enfin débloqué

Un premier point pour l'équipe lors du dernier match à domicile. Après un bon début de match, le FC Orvin manquait passablement d'occasions et c'est le FC Grünstern qui ouvrit le score sur un magnifique autogoal. Malgré ce score contre le court du jeu, le FC Orvin réussit à égaliser et même à mener par 2-1 à la mi-temps. S'ensuit un début de 2º mi-temps catastrophique où l'équipe adverse égalisa, puis prit les devants pour mener 4-2 à 10 minutes de la fin du match. Le FC Orvin commença dès lors à rejouer sans complexe et parvint à revenir au score grâce à un pénalty de Kamal et même à égaliser, à la 90e grâce encore à un but magistral de Kamal. | cva

Orvin – Grünstern_

Samedi 5 octobre 15 h: Port – Orvin

bechtel-imprimerie.ch

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER 🛇

Belle victoire pour la première équipe

On ne parlera pas de victoire inattendue, car chaque match doit être joué, chaque match a son histoire. Mais il est vrai qu'en accueillant l'un des leaders du groupe, la bande à Cédric De Souza n'avait pas les faveurs de la cote. Prenant l'avantage peu avant la demi-heure de jeu, les Imériens n'ont pas pu éviter le retour des visiteurs avant la pause. A égalité au moment de prendre le thé, rien ne laissait désigner un futur vainqueur. Sauf que dans leurs têtes, les pensionnaires de Fin-des-Fourches avaient fermement décidé de sonner la rébellion après trois défaites de rang. Pedro De Melo, par deux fois en dix minutes, et Patrick Gomes plus tard, les deux dernières réussites sur pénalty, forçaient pour une fois le destin. Par la suite, Saint-Imier se montra plus incisif, poussant les Chaux-de-Fonniers à la faute, cela a sans doute surpris les visiteurs et l'on se dit qu'avec de l'abnégation et du caractère, les Imériens ont du

Saint-Imier II Sonvilier continue sa marche en avant et se retrouve aux avants-postes avec le même nombre de points (15) que Kosova Neuchâtel, équipe qui compte un match en moins. La confrontation entre ces deux formations aura lieu dans une semaine, mais prenons match après match. Face à Floria, c'est Emir Omerbegovic qui a débloqué le compteur sur pénalty, son pied n'a pas tremblé. Carlos Enrique doublait la mise en début de seconde période et donnait ainsi une issue définitive à une rencontre opposant des hiérarchies différentes.

Un petit clin d'œil aux juniors A du Team Vallon Saint-Imier, qui ont infligé une véritable correction à leurs voisins de Val-de-Ruz. Sur les seize buts marqués, il y eu neuf buteurs différents. Cela parle en faveur du potentiel des jeunes joueurs de Mario Schafroth, son équipe occupe pour l'heure la tête du classement. | gde

Procurez-vous l'abonnement Erguël pass sports!

Innovant et attrayant, l'Erguël pass sports est à votre disposition pour le prix de 150 fr. chez les partenaires GL Import et la Pharmacieplus du Vallon, ainsi qu'à la Banque Clientis de Saint-Imier qui soutiennent les deux clubs concernés. Ils sont

aussi disponibles aux entrées et buvettes du HC et du FC Saint-Imier. Ce pass vous permettra d'assister gratuitement aux matchs du FC Saint-Imier, du HC Saint-Imier et du Erguël HC. Le FC et le HC Saint-Imier ne tarissent pas d'efforts pour faire vivre la cité et sa région, ils méritent votre soutien.

2° Saint-Imier I – La Chx-de-Fds II _ 5-1
4° Floria – Saint-Imier II Sonvilier _ 0-2
JA St-Imier – Val-de-Ruz _ 16-0
JC 2 Thielles Cornaux – St-Imier II _ 5-1
JC Saint-Imier I – Bas-Lac Marin _ 3-1
JD Saint-Imier IV – Lignières III _ 2-6
JD Saint-Imier III – Floria _ 4-5
JD Saint-Imier I – La Chx-de-Fds _ 3-3
JD Audax-Xamax FCS I – St-I II _ 9-1

Vendredi 4 octobre Sen. 19h30: St-Imier – US Mtfaucon

Samedi 5 octobre
JD 9h: Saint-Imier IV – La Sagne

JD 10h: Corc. Cormon. I – St-Imier II
JD 11h: Saint-Imier I – Littoral Boudry I
JD 13h: St-I III – 2 Thielles Landeron
JC 14h: Littoral Bôle – Saint-Imier I
JC 15h: Saint-Imier II – LNL Lignières II
2º 17h 30: Fleurier – Saint-Imier I
4º 17h 30: St-I II Sonvi. – Hauterive II

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch

FONDATION AMICALE MICHEL FROIDEVAUX

Repas de soutien

La fondation créée il y a une année environ s'appellera momentanément Amicale Michel Froidevaux, le temps de régler quelques points administratifs. Comme déjà annoncé, un repas de soutien sera organisé le 1er novembre, avec récompenses aux sportifs nominés.

Rappelons que le but de l'Amicale Michel Froidevaux est d'encourager de jeunes sportifs de 24 ans et plus jeunes, par un soutien financier ou autre, selon les moyens à disposition et dont le comité prendra la libre décision, selon des critères bien établis.

Si les disciplines ne sont pas limitées, il a été décidé que pour cette première édition, seules les trois disciplines de base que Michel Froidevaux pratiquait dans sa jeunesse, soient retenues. Il s'agit du football, du tir et de l'haltérophille. Le but de cette amicale est également de faire perdurer dans le temps son esprit créatif et dynamique, qu'il a répandu dans notre cité.

Pour rappel, Michel Froidevaux, né le 25 octobre 1940 aux Rouges-Terres, perdit sa mère à l'âge de 4 ans, puis à 11 ans rejoignit son père à Tramelan, qu'il perdra aussi quelques mois plus tard.

De par son enfance bousculée, il fut un enfant vif et turbulent, mais qui finit néanmoins par trouver un équilibre dans le sport. Après avoir pratiqué le



foot dès ses dernières années de scolarité, il s'adonna au tir fass 57 qu'il découvrit lors de son école de recrue dans la DCA aux Grisons. Conscient de ses faiblesses physiques, il se mit à la musculation pour améliorer ses performances et après avoir bricolé des poids avec ses amis, il finit par créer l'Haltéro-club Tramelan avec quelques potes. Passionné de sport en général, il s'investit corps et âme dans l'haltérophilie, où il chercha toujours une idée permettant de progresser. Tel était son esprit, progresser non seulement sur le plan sportif, mais aussi dans le savoir et l'état d'esprit. Curieux, cherchant constamment à comprendre et avancer toujours plus loin, sans oublier le plaisir de vivre par la joie, l'humour, le rire et passer de bons moments entre copains. C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé de créer cette amicale en son nom. | mt

FOOTBALL CLUB LA SUZE 🖎

Ecole de foot



C'est sous la responsabilité de Sébastien Conte, que de jeunes sportifs, filles et garçons, participent à l'école de foot de Péry sous l'étiquette du FC La Suze. Pour ce faire, Sébastien Conte aide chaque enfant à exercer son droit de jouer et d'exprimer ses émotions, tout en s'appuyant sur le fair-play. La vision de Sébastien est de mettre en pratique les critères de l'ASF, sous l'acronyme RAR: le Rire avec la joie du mouvement, l'Apprentissage des progrès au niveau psychique et social et la Réalisation d'une performance

propre à soi-même. Le plus important pour lui, c'est que tous les enfants puissent avoir du plaisir avec ce sport qu'ils ont choisi. En période estivale, l'entraînement a lieu le vendredi de 17 h à 18 h, sur le terrain jouxtant l'école primaire de Péry, et en période hivernale à partir de l'automne, le vendredi de 16h à 17h dans la halle des sports de Péry. Sébastien Conte convie les familles désireuses d'y inscrire leurs enfants âgés de 5 ans et plus, à prendre contact avec lui au 078 755 72 21 ou par e-mail: seb.conte@yahoo.fr. | jcl

FOOTBALL CLUB SONVILIER 😂

Victoires à l'extérieur

Les seniors ont remporté une seconde victoire consécutive en s'imposant à Court sur le score de 1-2. En première période, c'est contre le cours du jeu que les locaux parviennent à ouvrir la marque à la 39° minute grâce à un pénalty généreux. Après le thé, loin de se décourager, les Potets marquent 2 buts coup sur coup en l'espace de 4 minutes et parviennent à conserver l'avantage sans trop de difficultés. De son côté, le FC Saint-Imier II (Sonvilier) est également sorti

contre le FC Floria sur le score de 0-2. C'est sur un pénalty justifié que l'ouverture du score est obtenue à la 17° minute et il faudra attendre la 53° minute pour voir un second but. | *dr*

Sen. Court – Sonvilier ______ 1-2
Floria – Saint-Imier II (Sonvilier)____ 0-2

Vendredi 4 octobre Sen. 19 h 30: Sonvilier – Reconvilier

Samedi 5 octobre

JE 10 h: Lignières II – Vallon (Sonvi.) I JE 10 h: Vallon (Sonvi.) II – BBC Cort. II 17 h 30 : St-I II (Sonvi.) – Hauterive II

FOOTBALL CLUB PLAGNE 😭

Match victorieux

vainqueur de son déplacement

C'est en arborant leurs tout nouveaux maillots offerts par la Carrosserie C. Hofstetter à Frinvillier, que les Plagnards se sont imposés face à Port, les tirs de R. Insua et C. Hofstetter ayant terminé au fond des filets du gardien adverse. I pg

Plagne – Port ______2-1

Dimanche 6 octobre _2-1 11 h: Ipsach, Bosjnak – Plagne

Sponsoring

Par un sponsoring unique ou sur une plus longue période, ou en s'inscrivant au repas de soutien, vous allez aider et encourager trois jeunes sportifs de notre région.

Pour les personnes intéressées à participer à cette action, il suffit de prendre contact directement à une des adresses suivantes:

fm.tschan@bluewin.ch ou tedeschi.danilo@gmail.com

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 4 octobre 2019 Nº 36

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

L'équipe s'est rendue dans l'Oberland

C'est à une heure et un jour bien pu intervenir à l'inverse inhabituels dus à une suroccupation de la glace du Bödeli que Saint-Imier s'est déplacé pour cette deuxième journée du championnat. Et ce ne fut pas une partie de plaisir, les organismes ayant été mis à l'épreuve. Même si les Imériens ont rapidement pris un avantage de deux unités, mais allaient être privés de deux joueurs; Gaëtan Struchen dans un premier temps et Anthony Tomat dans un second. Les deux avaient laissé traîner leur genou et le directeur de jeu, selon son interprétation, appliquait deux sanctions d'expulsion de 5 minutes et de pénalités de méconduite. Peu de temps avant, il aurait très

Délai sport **LUNDI SOIR**

dans une même situation. Mais Unterseen-Interlaken ne sut pas profiter de ces périodes de jeu de puissance, par contre en évoluant en infériorité numérique sur de longues périodes, Saint-Imier entamait physiquement ses réserves. Malgré tout, les visiteurs se disciplinèrent et prirent l'ascendant sur les Oberlandais, d'abord de manière manquant de précision, pas suffisante pour faire à nouveau trembler les filets de Kay Seiler, plus sollicité que son vis-vis. Peu après la mi-match, les choses se précisaient lorsque dans la même minute deux buts tombèrent dans l'escarcelle des coéquipiers de Frédérique Dorthe, luimême pas trop mis en danger iusque-là. Saint-Imier avait fait le plus gros et dans la troisième période, le jeu s'équilibra sans que cela ne porte conséquence sur le résultat final, avec juste un peu plus de travail pour le portier imériens. L'objectif de l'équipe était de confirmer le premier succès de la saison, il a été atteint. | gde

Unterseen-Interlaken – St-Imier __ 1-5

ERGUËL HOCKEY CLUB /

Belle entrée en lice malgré la défaite



Une photo pour l'histoire

Pour le premier match de son histoire. le Erquel HC n'a pas été gâté par le tirage au sort. C'est en effet sur la glace de Tramelan que les Erquëliens avaient rendez-vous, rappelons que la formation locale a l'ambition de retrouver la 1^{re} ligue. La mission des hommes arborant comme emblème une tête

de cheval à l'armure d'antan en dit long sur l'énergie que les hommes de Pascal Stengel entendent prodiguer pour gêner leur vis-à-vis, quel qu'il soit. Et c'est bien dans ce registre que le capitaine Dylan Augsburger et ses coéquipiers ont évolué. Alors certes, le HC Tramelan s'est imposé et c'est normal.

Mais les locaux ont certainement été surpris par la générosité dans l'effort montrée par le nouveau venu dans la catégorie. Au final seulement deux buts sont venus s'inscrire dans cette confrontation et tous les deux inscrits dans la période médiane. C'est dire si le Erguël HC a vendu chèrement sa peau



et a surpris en bien l'observateur averti. On notera aussi que Quentin Hamel, le portier des Vallonniers a réalisé une performance de choix. Il a juste manqué aux hommes de Pascal Stengel une once de réalisme, avec du travail et une homogénéité grandissante, il est certain que cela va venir. | gde

2º Tramelan – Erguël

Samedi 5 octobre 2º 17 h 30: Erguël – Fr.-Montagnes II

Mercredi 9 octobre 2º 20 h: Erguël - Delémont Vallée

21° Stampfli Raphaël, 521 pts. -

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Le championnat a repris ses droits

saison de hockey. Après une période de repos, suivie des entraînements de condition physique et des matchs de préparation, les Tramelots étaient de retour sur la glace samedi pour leur premier match de championnat. Dans une patinoire transformée, avec de nouvelles bandes de sécurité, filets et nouvel éclairage, la première équipe du HCT a ouvert le feu de la saison. Dans son groupe de 2e ligue régionale formé de neuf équipes, les Requins retrouveront les équipes habituelles, auxquelles s'est rajoutée la toute nouvelle formation du Vallon de Saint-Imier, le Erguël HC. C'est justement en recevant cette dernière que le club local a débuté son pensum. Dès les premiers coups de patins, le public a compris que l'adversaire n'allait pas se laisser manœuvrer facilement par un HC Tramelan expérimenté dans cette catégorie de

C'est parti pour une nouvelle l'adversaire était moins pourvu en joueurs, les Valloniers ont joué sur le même registre avec rapidité et la volonté de ne pas se laisser déborder.

Cela a rendu la partie intéressante, avec des phases offensives de part et d'autre, ceci dans un rythme assez élevé. Les attaquants de chaque équipe se heurtaient à une défense bien attentive, ce qui explique le fait que peu de buts étaient enregistrés. Les deux gardiens et la défense ont dû veiller au grain pour éviter un score plus élevé. Les Tramelots ont dû cravacher ferme pour ouvrir le score et l'augmenter d'une unité lors d'un second tiers décisif. Par la suite, on sentait que l'adversaire ne lâcherait rien dans ce derby, désireux de bien commencer son pensum dans cette nouvelle catégorie de jeu, mais on a pu voir quelques joueurs déjà expérimentés qui ont permis de mettre du rythme dans cette partie avec l'idée de bouscujeu. L'entraîneur Bergeron a fait ler quelque peu les Tramelots. Samedi 5 octobre jouer toute son équipe, utilisant Ainsi, les Requins sont aver- 2º 20h15: Chaux-de-Fonds - Tramelan ses quatre lignes et bien que tis qu'ils seront attendus au 3º 19h45: Tramelan II - Courtételle

contour durant ce championnat qui s'annonce intéressant. Mais l'essentiel était de bien débuter, pour accumuler de la confiance et améliorer le jeu, afin d'être encore plus efficaces par la suite. Il était nécessaire de prendre un bon départ dans cette nouvelle saison en obtenant les premiers points, ce qui a été fait. Demain, le HCT affrontera à l'extérieur Star La Chaux-de-Fonds, équipe expérimentée et solide.

Pour ce qui est des autres équipes du HCT, la seconde garniture entrera en jeu ce samedi en recevant le HC Courtételle, alors que la formation féminine accueillera l'équipe de La Chaux-de-Fonds ce soir pour débuter sa saison. | Ib

2º Tramelan – Erguël ____

Vendredi 4 octobre **SWHL. C** 20h15: HCT Ladies - La Chaux-de-Fds

ASSOCIATION JURASSIENNE BERNOISE SPORTIVE DE TIR 🔾

Match Romand, 300 m et pistolet

C'est en 2011 que les matcheurs du Jura bernois ont été invités à participer au Match Romand 300m et pistolet pour la première fois. Cette compétition est organisée tous les 2 ans par un autre canton romand et cette année, c'est la commission de match AJBST qui en était responsable.

Pour les armes longues à 300m, le programme de cette compétition comprend trois disciplines, soit:

les armes libres en 3 positions, 12 participants ont tiré au stand de Court - les armes d'ordonnance en 2 positions, 21 participants ont tiré au stand de Courtelary - les fusils standards en 2 positions, 33 participants ont tiré au stand de Bassecourt.

Pour les pistoliers à 25 et 50 m, le programme a aussi trois disciplines, soit: les pistolets libres, 50 m, 13 participants ont tiré au stand de Delémont – les pistolets de sport, 50 m, 15 participants ont tiré au stand de Sonvilier - les pistolets de sport, 25 m, 21 participants ont tiré dans le stand de Delémont.

Malgré le brouillard matinal qui a retardé certaines compétitions, tout s'est déroulé sans accrocs

Les 110 participants se sont ensuite retrouvés à la halle des fêtes de Lamboing pour y déguster une fondue. A noter que la première équipe du Jura bernois au fusil standard s'est classée au 4° rang à seulement 11 points de la médaille de

La commission de match AJBST remercie sincèrement toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette journée, ainsi que les donateurs de lots pour la tombola. Elle félicite également tous les champions et leur souhaite une très bonne fin de saison 2019.

Match Romand, programme A, pistolet libre, 50 m, Delémont: 1er Genève, 1545 pts; 2e Fribourg, 1504 pts; 3e Valais, 1475 pts, 4° Jura, 1453 pts. 1er Taureg Albert, GE, 531 pts; 2º Parreira Paulo, VS, 526 pts; 3º Grisoni Cedric, VD, 514 pts, 4° Aebischer Dominique, FR, 510 pts; 13 participants. -Match Romand, programme B, pistolet de sport, 50 m, Sonvilier: 1er Neuchâtel 1, 1648 pts; 2e Fribourg, 1577 pts; 3e Vaud, 1573 pts; 4° Neuchâtel 2, 1562 pts; 5° Jura, 1549 pts. 1er Lucchina Antonio, NE 1, 554 pts; 2° Bron Christian, NE 1, 548 pts; 3^e Maccabiani Flavien, NE 1, 546 pts; 4e Chuat Thierry, NE 2, 543 pts; 15 participants. - Match Romand, programme C, pistolet sport et ordonnance, 25 m, Delémont: 1er Vaud, 1706 pts; 2e Fribourg, 1698 pts; 3° Neuchâtel, 1658 pts; 4e Jura, 1617 pts; 5° Valais, 1616 pts; 6° Genève, 1612 pts; 7^e Jura bernois, 1586 pts. 1er Witschi Michaël, VD, 578 pts; 2e Hippias Gérald, VD, 572 pts; 3e Bastian Jean-Luc, FR, 567 pts; 4° Fasel Thomas, FR, 566 pts; 21 participants. Les régionaux: 15e Gindrat Sébastien, 538 pts; 19° Adler Christophe, 527 pts et

Match Romand, arme libre 3 p., 300 m, Court: 1er Neuchâtel, 1661 pts; 2e Valais, 1595 pts; 3e Fribourg, 1556 pts. 1er Zellweger Simon, Neuchâtel, 567 pts; 2° Gerber Matthias, NE, 557 pts; 3° Roh Frédéric, VS, 555 pts; 4º Décaillet Corentin, VS, 543 pts. 12 participants. Le seul régional, Carrel Jean-François est 10e avec 514 pts. Match Romand, arme d'ordonnance 2 p., 300 m, Courtelary: 1er Fribourg, 1575 pts; 2e Vaud 2, 1533 pts; 3e Vaud 1, 1530 pts; 4° Valais, 1526 pts; 5° Jura, 1514 pts; 6° Neuchâtel, 1486 pts; 7e Genève, 1472 pts. 1er Gachet Gilbert, FR, 535 pts; 2e Mignot Pierre, VD 2, 527 pts; 3e Jakob Laurent, Genève, 525 pts; 4e Yerly Stéphane, FR, 524 pts. 21 participants. – Match Romand, fusil stand 2 p., 300 m, Bassecourt: 1er Neuchâtel 1, 1714 pts; 2e Vaud, 1710 pts; 3º Valais, 1682 pts; 4º Jura bernois 1, 1672 pts; 5° Jura 1, 1649 pts; 6° Jura bernois 2, 1647 pts; 7e Genève, 1635 pts; 8e Fribourg 2, 1630 pts; 9e Fribourg 1, 1627 pts; 10e Jura 2, 1567 pts. 1er Goy Sébastien, VD, 578 pts; 2° Romang Alain, NE 1, 577 pts; 3° Vanay Rémy, VS, 574 pts; 4e Delabays Louis, NE 1, 571 pts. 33 participants. Les régionaux: 10º Liechti Bernard, Jb 1, 560 pts; 13e Weber Christophe, Jb 1, 559 pts; 16° Sommer André, Jb 1, 553 pts; 18e Gerber Peter, Jb 2, 551 pts; 21° Criblez Dave, Jb 2; 549 pts; 22e Engelmann Sébastien, Jb 2,

ASSOCIATION DES TIREURS VÉTÉRANS DU JURA BERNOIS 🖸

Tir annuel et concours individuel

Les tireurs de l'Association Concours individuel des tireurs vétérans du Jura bernois (ATVJB) se sont retrouvés le 7 septembre pour le traditionnel tir annuel et concours individuel. 60 tireurs à 300 m se sont affrontés amicalement au stand de tir de Cortébert, quant aux pistoliers, au nombre de 11, ils se sont retrouvés à La Vignerole à Sonceboz. Sous un soleil généreux et grâce à une parfaite organisation, ces joutes amicales qui ont été honorées de la présence du président cantonal des tireurs vétérans Franz Huber, se sont déroulées dans de bonnes conditions, sans incident et avec de très bons résultats. Remerciements aux sociétés organisatrices Les Amis du tir de Cortébert et de La Vignerole pour la parfaite organisation de la manifestation. Rendez-vous est d'ores et déjà pris à Nods en 2020. | hl

Cat. A Franz Michel, Bienne, 94 pts; 2. Brand Jean-Claude, Corcelles, 94 pts; 3. Grossniklaus Paul, Reconvilier, 93 pts; 4. Fiechter Fritz, Bienne, 89 pts. Cat. D Aellen Robert, Saint-Imier, 92 pts; 2. Glauser Werner, Renan, 92 pts; 3. Voiblet Yvan, Péry, 91 pts; 4. Gäumann Heinz Bienne 91 pts. - Cat. E Muster Werner, Crémines, 92 pts; 2. Perrin Michel, Neuchâtel, 90 pts; 3. Villoz Franco, Pontenet, 90 pts; 4. Persoz Roger Cressier 89 pts; 5. Gottet Hans-Jürg, Saint-Imier 89 pts.

Tir annuel 300 m

Cat. A Franz Michel, Bienne, 76 pts; 2. Châtelain Lucien, Crémines, 76 pts; 3. Fiechter Fritz, Bienne, 75 pts; 4. Brand André, Crémines, 74 pts; 5. Juillerat Lucien, Sornetan, 74 pts; | hl

6. Brand Jean-Claude, Corcelles, 74 pts. - Cat. D Liechti Hermann, Corgémont, 73 pts; 2. Allemand Henri, Corgémont, 72 pts; 3. Gäumann Heinz, Bienne, 72 pts; 4. Paroz Pierre-Alain, Bellelay, 72 pts; 5. Michel Erwin, Bellelay, 72 pts. - Cat. E Muster Werner, Crémines, 75 pts; 2. Villoz Franco, Pontenet, 74 pts; 3. Jabas Luc, Malleray, 73 pts; 4. Althaus Philippe, Nods, 73 pts.

Concours individuel pistolet 25 m

Cat. D Nicolet Pierre-André, Corgémont, 84 pts. - Cat. E Von Kaenel Pierre, Moutier, 94 pts; 2. Grosjean Bernard, Sonceboz, 94 pts; 3. Fischer Jean-Jacques, Villeret, 88 pts; 4. Gottet Hans-Jürg, Saint-Imier, 88 pts.

SOCIÉTÉ DE TIR CORGÉMONT ①

Tir de clôture

Ouvert à la population de Corgémont et environs. Seules les armes d'ordonnance sont autorisées. Dimanche 6 octobre de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h. Dès 18h, proclamation des résultats. Cible: A 100. Inscription: 5 francs. Prix: 2 fr. 50 par passe de 2 coups, munition comprise. Minimum 10 passes (20 coups). Classement: à l'ad-

dition des 10 meilleurs coups. Tous les tireurs recevront un prix issu d'un pavillon bien achalandé! Cantine: jambon et salade de pommes de terre. Cordiale bienvenue à tous les tireurs, ainsi qu'à leur famille.

Dimanche 6 octobre

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN (🗎

547 pts. | hm

H 3º I. Tramelan – Sixième Set _ 0-3

D 5^e I. Tram.-Volleyboys M23 __ 1-3

D 3° **I.** VFM M17 – Tramelan ____ 0-3 H 3º I. Volleyboys - Tramelan __ 3-0

Vendredi 4 octobre D M15 18 h 45, Marelle: Tramelan-VEBB H 3º I. 20 h 45, Marelle: Tramelan-Colombier A

Vendredi 4 octobre 2019 N° 36

Editeur

Imprimerie Bechtel SA CP 103 Bellevue 4, 2608 Courtelary info@bechtel-imprimerie.ch 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56 www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications fac@bechtel-imprimerie.ch

90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la Feuille d'Avis du District de Courtelary



District



SYNDICAT SCOLAIRE DE COURTELARY - CORMORET - VILLERET

Convocation

Les délégués du Syndicat scolaire de Courtelary - Cormoret - Villeret sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire aui aura lieu le

Mercredi 6 novembre 2019 à 20h au collège de Courtelary

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Discuter et approuver les PV des séances du 6 mai 2019, 1er juillet 2019 et août 2019.
- 3. Discuter et approuver la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire à 50 %.
 - a) Le cas écheant, discuter et approuver la modification de l'annexe 1a au règlement des droits et devoirs des employés: intégration d'un poste de travailleur social en milieu scolaire.
- 4. Discuter et approuver le budget 2020 présenté par M. Gilomen
- 5. Rapport du président de la commission
- Rapport de la vice-présidente responsable de l'EJC
- Divers

Courtelary, le 4 octobre 2019

La Secrétaire

SEGO - SYNDICAT POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION DES GORGES

Modification du règlement d'organisation

Modification du règlement d'organisation du syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges SEGO

Lors de l'assemblée des délégués du 28 mai 2019, le syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges a adopté les modifications du Règlement d'organisation. Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours.

Modification de l'article premier

² Le syndicat a son adresse à 2535 Frinvillier. Chemin des Pêcheurs 26a.

Modification de l'art.27

¹ Le syndicat confie l'exécution des travaux administratifs et de la comptabilité à des tiers, ces travaux ne peuvent être confiés qu'à du personnel disposant des qualifications requises pour ce poste.

Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit en deux exemplaires, à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, Office juridique, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

> Au nom de l'assemblée des délégués du SEGO Le président : Stéphane Beney La secrétaire: Christine Leo

SEGO - SYNDICAT POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION DES GORGES

Convocation à l'Assemblée des délégués

Conformément au règlement d'organisation du SEGO, les délégués sont convoqués à l'Assemblée des délégués qui aura lieu le:

> Mardi 5 novembre 2019 à 19h Commune municipale d'Orvin Salle du conseil municipal

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Acceptation du procès-verbal du 28 mai 2019
- 3. Budget 2020
- 4. Divers

Orvin, le 30 septembre 2019

Au nom du Syndicat SEGO Le Comité SEGO

Corgémont



Avis de construction

Maître d'ouvrage: Judith et Cédric Bircher, Sur le Crêt 37, 2606 Corgémont. Propriétaire foncier: idem.

Auteur du projet: idem.

Projet: construction d'une maisonnette de jardin, sur parcelle N° 458 au lieu-dit «Sur le Crêt 37», 2606 Corgémont (zone de construction H2). Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: béton, briques, toit à un pan.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 novembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 4 octobre 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Julien Kneuss, Les Oeuches 7, 2606 Corgémont.

Propriétaire foncier: idem. Auteur du projet: idem.

Projet: rénovation des façades, suppression du balcon sur façade sud, remplacement de la porte de garage par une porte sectionnelle gris anthracite, remplacement des volets verts par des volets en alu gris anthracite, sur parcelle N° 787 au lieu-dit «Les Oeuches 7», 2606 Corgémont (zone de construction H2).

Dimensions: selon plans déposés. Genre de construction: bois gris, toit plat.

Dépôt public de la demande, avec plans. jusqu'au 4 novembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 4 octobre 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Jeannette Mischler et Thomas Sahli, Chemin du Dr Eguet 6, 2606 Corgémont. Propriétaire foncier: idem.

Auteur du projet: idem.

Projet: construction d'un garage, sur parcelle Nº 505 au lieu-dit «Chemin du Dr Eguet 6», 2606 Corgémont (zone de construction H2). Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: bois gris, toit plat.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 novembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 4 octobre 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Manuela et Gérard Zürcher, Chemin du Nord 9, 2606 Corgémont. Propriétaire foncier: idem.

Auteur du projet: idem.

Projet: rénovation de la toiture et suppression d'une cheminée, installation de 12 panneaux photovoltaïques sur pan sud du toit, remplacement du chauffage par une pompe à chaleur air/eau avec unité extérieure au nord, agrandissement sur pan ouest avec ossature bois, toit végétalisé et pergola bioclimatique, condamnation de l'entrée sur pan nord et remplacement par une fenêtre, nouveau chemin d'entrée sur pan est, suppression des escaliers d'entrée, agrandissement du garage existant sur pan nord et pose de panneaux gris anthracite sur façades, suppression du muret en béton en bordure de route et remplacement par un aménagement végétal / minéral en pente douce, changement général de la couleur des volets et portes en gris anthracite, sur parcelle Nº 843 au lieu-dit «Chemin du Nord 9», 2606 Corgémont (zone de construction H2).

Dimensions: selon plans déposés. Genre de construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 novembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 4 octobre 2019

Le Secrétariat municipal

Cormoret



Avis de construction (correction)

Requérant: Jean-Robert Abplanalp, chemin de la Douzette 2, 2612 Cormoret.

Propriétaire foncier: Jean-Robert Abplanalp, chemin de la Douzette 2, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: Burri gestion Sàrl, B-Savoye 67a, 2610 Saint-Imier.

Projet: ouverture partielle de la porte de garage façade ouest et modification intérieure en atelier et garage.

Emplacement: chemin de la Douzette 2, 2612 Cormoret, parcelle Nº 73.

Dimensions: selon plans déposés. Genre de construction: porte en aluminium

de couleur RAL 8011.

Evacuation des eaux: raccordement des eaux

usées au réseau communal.

Réclame

Pour 75 francs, accède au statut de héros!

Aide-nous à combattre le mal Passe aux actes sur amnesty.ch



Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 4 novembre 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 4 octobre 2019

Le Conseil municipal

Mont-Tramelan



Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Beat Gerber, Vacheries Bruniers 22, 2723 Mont-Tramelan. Auteur du projet: idem.

Propriétaire foncier: Beat Gerber, Vacheries Bruniers 22, 2723 Mont-Tramelan.

Adresse du projet: BF 27, Vacheries Bruniers 22C, 2723 Mont-Tramelan.

Description du projet: construction d'une toiture pour copeaux de bois.

Dimensions du projet: selon plans déposés. Constructions du projet: selon plans déposés. Dérogations: -

Zone: RT.

Zone de protection des eaux: S3.

Objets protégés: -

Dépôt public: du 5 octobre au 4 novembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, 2723 Mont-Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai du dépôt public. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Mont-Tramelan, le 4 octobre 2019

Le Secrétariat municipal

Orvin



Publication en matière de construction

Requérants: Yannick et Sarah Ziegler, rue des Alpes 83, 2502 Bienne.

Auteur du projet: Clément Architecte, Jean-Loup Clément, rue de l'Eau 42, 2502 Bienne. Projet: rénovation d'une maison familiale avec aménagement des combles et création d'une lucarne au lieu-dit «Les Oeuches» Nº 16, sur la parcelle N° 2162 à Orvin.

Dimensions: selon plans déposés.

Dérogation: art. 28 du règlement communal d'affectation du sol et de construction (superstructures).

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 28 octobre 2019 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 27 septembre 2019

Le Secrétariat municipal

Publication en matière de construction

Requérante: Jasmine Mouche, La Sagne-au-Droz 37, 2714 Les Genevez.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvillier. Projet: remplacement du chauffage à mazout

par une pompe à chaleur air/eau au lieu-dit «Les Vernes» N° 5, sur la parcelle N° 191 à Orvin. Dimensions: selon plans déposés. Dépôt public de la demande: avec plans au

secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 28 octobre 2019 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 27 septembre 2019

Le Secrétariat municipal

Saint-Imier



Plan de quartier «Hoirie Niklès» et plan de quartier «La Fenette»

Abrogation du PQ «Hoirie Niklès» et édiction d'un nouveau plan de quartier (PQ «La Fenette»).

Procédure: conformément à l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la commune municipale de Saint-Imier dépose publiquement l'abrogation du PQ «Hoirie Niklès» et l'édiction d'un nouveau plan de quartier (PQ «La Fenette») pour la phase de participation et d'information de la population.

Dépôt public: les documents relatifs au nouveau PQ «La Fenette» (plan, règlement de quartier et rapport explicatif) sont déposés publiquement du 27 septembre 2019 au 28 octobre 2019 inclusivement auprès du service d'urbanisme et mobilité, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Remarques et commentaires: les remarques et commentaires concernant l'abrogation du PQ « Hoirie Niklès » et l'édiction d'un nouveau plan de quartier (PQ «La Fenette») sont à adresser par écrit au service d'urbanisme et mobilité d'ici au 28 octobre 2019.

Saint-Imier, le 27 septembre 2019

Le Chef du service d'urbanisme Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-43

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Pietro Gabbarini et Margherita Gabbarini, c/o Claudio Gabbarini, rue des Sources 8, 2613 Villeret. Auteur du projet: Atelier d'architecture M, rue Centrale 115, 2503 Biel-Bienne.

Adresse du projet: BF 266, rue des Jonchères 28 2610 Saint-Imier.

Description du projet: réhabilitation d'un bâtiment ancien, transformation et agrandissements des appartements existants, réhaussement du bâtiment, isolation des façades et de la toiture et construction de balcons en façade sud.

Dimensions du projet: selon plans déposés. Constructions du projet: selon plans déposés. Zone d'affectation et de constructions: M1 C3c.

Dérogations: -

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti. Objet protégés: -

Dépôt public: du 4 octobre 2019 au 4 novembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 octobre 2019

Le Chef du service urbanisme et mobilité Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-45

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Margaritamaria Leal Baptista, rue Baptiste-Savoye 21, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 429, rue Baptiste-Savoye

21, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: ouvertures de fenêtres en façade nord et ouest et ouverture de fenêtre en toiture.

Dimensions du projet: selon plans déposés. Constructions du projet: selon plans déposés. Zone d'affectation et de constructions: M2 C4a.

Dérogations: -

Zones / périmètres protégés: -

Objet protégé: -

Dépôt public: du 27 septembre 2019 au 28 octobre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 septembre 2019

Le Chef du service d'urbanisme et mobilité Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-69

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Roland Gasser, Leimergasse 2, 3770 Zweisimmen.

Auteur du projet: idem MO. Adresse du projet: BF 14454, La Cerlière 8,

2610 Saint-Imier. Description du projet: remplacement du

chauffage par accumulateurs électriques par une pompe à chaleur. Dimensions du projet: selon plans déposés. Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: HZ.

Dérogations: art. 24 LAT. Zones / périmètres protégés: HZ.

Objet protégés: -**Dépôt public:** du 4 octobre 2019 au 4 novembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 octobre 2019

Le Chef du service urbanisme et mobilité Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Fondation La Pelouse, rue des Jonchères 66a, 2610 St-Imier.

Auteur du projet: Salus Architecture,

Jardinière 59, 2300 La Chaux-de-Fonds. Emplacement: parcelle N° 55, au lieu-dit: «Jonchères 66a», commune de Saint-Imier.

Projet: transformations intérieures et changement d'affectation d'un appartement en espace d'accueil pour bébés, ouverture d'une nouvelle porte en façade est du bâtiment N° 66, construction d'escaliers et d'une barrière entre les bâtiments 66 et 66a.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés. Zones: M1 et C3c.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 octobre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 septembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

OFFICE DE LA COORDINATION ENVIRONNEMENTALE ET DE L'ÉNERGIE OCEE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Saint-Imier Lieu: 2610 Saint-Imier

Pour: S-0175137.1

- Station transformatrice La Coudre (Saint-Imier) - Construction d'une nouvelle station sur la
- parcelle N° 773 de la commune de Saint-
- La pose des tubes pour la ligne qui alimentera cette station a été approuvée dans le cadre de la réalisation des collecteurs d'eau. Coordonnées: 567035 / 222523

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Atelier21 Sàrl, rue du Pont-de-Vaux 21, 2525 Le Landeron, au nom de la Ville de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 St-Imier.

Le dossier sera mis à l'enquête du 4 octobre 2019 jusqu'au 1er novembre 2019 dans le Secrétariat municipal Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

> Inspection fédérale des installations à courant fort - Projets Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

Sauge



Avis de construction

Requérant: Jürg Aeschlimann, Dählenstrasse 33, 2540 Granges.

Auteur du projet: Jürg Aeschlimann, Dählenstrasse 33, 2540 Granges.

Propriétaires fonciers: Nicole Allemann et Jürg Aeschlimann, Dählenstrasse 33, 2540 Granges.

Projet: ouverture de fenêtres en façade sud du chalet au lieu-dit «Les Chamelles 64a» sis sur parcelle N° 946 du ban de Plagne, hors zone. **Dérogation:** art. 24c LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: fenêtres en bois de couleur bois naturel.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 16 septembre 2019

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval

Avis de construction



Requérant: Monachon Raphaël et Sandra, rue Euchette 15 à 2605 Sonceboz-Sombeval. Propriétaire foncier: Monachon Raphaël et Sandra, rue Euchette 15 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Monachon Raphaël et Sandra, rue Euchette 15 à 2605 Sonceboz-Sombeval Proiet de construction: démolition du garage et poulailler existants et construction d'un double garage non chauffé. Lieu-dit: rue Euchette 15, parcelle N° 398, zone H2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Dimensions principales: selon plans déposés Genre de construction: fondation: béton; façades: lames en bois gris et stratifié compact gris; toit: plat inclinaison 3° OSB + bitume. Protection des eaux: le bâtiment est déjà raccordé à la canalisation communale et à la STEP.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary. Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 4 octobre 2019

Le Bureau communal

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES DU CANTON DE BERNE

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux

(procédure d'aménagement des eaux) Commune: Sonceboz-Sombeval

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord) avec défrichement et reboisement

Responsable de l'aménagement des eaux :

Sonceboz-Sombeval Cours d'eau: ruisseau les Malés.

Localité: rue de l'Envers. Coordonnées: 2'579'289 / 1'226'881. Projet: mise à ciel ouvert et construction d'un

gué (parcelle Nr. 535).

Dérogations faisant l'objet de la requête: dérogation en matière de police des eaux au sens de l'article 48 de la loi sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 (LAE; RSB 751.11).

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives au sens de l'article 18, alinéas 1bis et 1ter, de l'article 21 et de l'article 22, 2º alinéa de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451), ainsi que de l'article 12, de l'article 13, 3º alinéa et de l'article 17 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN RSB: 426.111).

Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'article 16 alineas 1 et 2 de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 (LFo, RS 921.0), article 14 alinéas 1 et 2 de l'ordonnance fédérale du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo, RS 921.01) et article 35 alinéas 1 à 3 de l'ordonnance cantonale sur les forêts du 29 octobre 1997 (OCFo: RSB)

Autorisation en matière de droit de pêche au sens des articles 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (LFSP; RS 923.0).

Délai de publication et de recours: 4 octobre 2019 au 4 novembre 2019.

Adresse de publication et de recours: administration communale de Sonceboz-Sombeval.

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE et par la législation sur les forêts.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Bienne, mercredi le 2 octobre 2019

IIIe arrondissement d'ingénieur en chef Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Sonceboz-Sombeval (suite)

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES **DU CANTON DE BERNE**

3º mise à l'enquête du plan d'aménagement des eaux de la Suze à Sonceboz-Sombeval avec demande de défrichement forestier (procédure pour l'aménagement des eaux)

Commune: Sonceboz-Sombeval

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 21 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord) avec défrichement et reboisement

Suite à la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement des eaux de la Suze à Sonceboz-Sombeval du 15 septembre au 16 octobre 2017, des oppositions ont été formulées et ont impliqué des modifications du projet.

La 2º mise à l'enquête publique du 6 avril 2018 au 7 mai 2018 ne concernait donc que ces modifications ainsi que la demande de défrichement forestier. Avant que la décision globale du projet ne puisse être rendue, une nouvelle mise à l'enquête publique doit être effectuée en raison d'une récente jurisprudence qui a nécessité une modification du plan d'acquisition des terrains.

La présente mise à l'enquête publique concerne uniquement le plan d'acquisition des terrains et, dans le rapport technique, le chapitre 2.3.2 «Acquisition de terrains».

Responsable de l'aménagement des eaux: Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze.

Cours d'eau: La Suze. Localité: Sonceboz-Sombeval

Coordonnées: de 2'578'900 / 1'227'225 à 2'580'150 / 1'227'070.

Modifications du projet qui font l'objet de la présente 3° mise à l'enquête publique:

- plan d'acquisition des terrains
- chapitre 2.3.2 du rapport technique «Acquisition de terrains».

Dérogations faisant l'objet de la requête: aucune dérogation.

Délai de dépôt des plans et délai pour faire opposition: du 4 octobre 2019 au 4 novembre 2019.

Lieu du dépôt des plans et adresse pour envoyer les oppositions: administration communale de Sonceboz-Sombeval.

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle le dépôt public a lieu durant le délai de dépôt des plans et d'opposition. Elles ne peuvent que concerner le plan d'acquisition des terrains et le chapitre 2.3.2 du rapport technique.

Bienne, le 1er octobre 2019

Ille arrondissement d'ingénieur en chef Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Réclame



Tramelan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Football-Club Tavannes-Tramelan (FCTT), Case postale 22, 2720 Tramelan. Emplacement: parcelle N° 1371, au lieu-dit: «Les Lovières 6a», commune de Tramelan.

Projet: pose définitive du container servant de local pour le stockage de matériel de football sis en contiguïté est du bâtiment 6a avec aménagement d'un toit à un pan recouvert de tuiles rouges.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés. Zone: ZBP 15 «Complexe sportif». **Dérogation:** art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 novembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront recues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 octobre 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Commune de Tramelan, Grandrue 106, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 118, au lieu-dit: «rue du Pont 21 », commune de Tramelan. Projet: remplacement et déplacement d'env. 1 mètre du canal de cheminée existant sans adaptation de la hauteur au sud-est (anciennement en maçonnerie et nouvellement en cuivre).

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 10 « Halle de Tramelan-Dessous ». Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 octobre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 septembre 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier: Campana Patrick, rue Neuve 64, 2613 Villeret.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, qui sera posée au nord de l'immeuble.

Emplacement: parcelle N° 773, rue Neuve 64, Villeret, zone H2.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary soit jusqu'au 27 octobre 2019.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 24 septembre 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier: SVM Micromécanique SA, Les Champs du Clos 1, 2613 Villeret.

Projet: installation d'un totem lumineux au sud du bâtiment, en bordure de la route cantonale et pose d'une enseigne lumineuse en façade est. Emplacement: parcelle N° 828, Les Champs du Clos 1, Villeret, plan de quartier «Les Champs

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary soit jusqu'au 27 octobre 2019.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 24 septembre 2019

Le Secrétariat municipal

Jura bernois

SESTER - SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES MUNICIPALES DE SONCEBOZ, TAVANNES ET RECONVILIER

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

Jeudi 7 novembre 2019 à 20h. à Tavannes. Centrale de commande de la Birse

Ordre du jour

- Appel
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 6 juin 2019
- 3. Budget 2020
- 4. Rapport du Président
- 5. Divers

Sonceboz, le 26 septembre 2019

SESTER Le Président: René Rimaz

La Secrétaire: Christiane Chapuis Munoz

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DE JEAN GUI

Assemblée ordinaire des délégués

Vendredi 22 novembre 2019 à 19h30 à l'école de Jean Gui

Ordre du jour

- 1. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
- 2. Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2019
- 3. Correspondance, communications 4. Budget 2020 + plan financier 2019-2024
- - a. Président et membres de la commission scolaire
- b. Présidente des assemblées
- Vice-président des assemblées d. Membres de l'organe de vérification
- des comptes
- 6. Information: rénovation appartement
- 7. Nouveau locataire + concierge 8. Information vie scolaire

La Tanne, le 25 septembre 2019

Le Président de la commission scolaire: Raymond Fuhrer

AIDE SOCIALE DANS LE CANTON DE BERNE

Lancement du projet pilote d'organe de révision

Sept services sociaux du canton de Berne, dont celui de La Neuveville, seront inspectés par un organe de révision indépendant de septembre à décembre 2019 dans le cadre d'un projet pilote. L'Office des affaires sociales du canton de Berne souhaite identifier des potentiels d'optimisation et voir avec les services sociaux comment améliorer les processus.

La participation au projet pilote de révision a suscité un vif intérêt. Près de la moitié des 66 services sociaux se sont portés candidats afin qu'un organe indépendant vérifie l'efficacité et la qualité de leurs travaux. L'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a sélectionné sept services sociaux: Berthoud, Bolligen, Brügg, Interlaken (région Jungfrau), Köniz, La Neuveville et Sigriswil.

La société de révision et de conseil KPMG SA analysera leurs processus. Elle évaluera l'organisation dans son ensemble et testera de nouvelles méthodes de contrôle de gestion. Par exemple, elle vérifiera si les services sociaux sont organisés de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles avec des coûts aussi bas que possible. La SAP souhaite identifier des potentiels d'optimisation et voir avec les services sociaux comment améliorer les processus.

Apporter un soutien aux autorités sociales

Selon la loi sur l'aide sociale, la surveillance des services sociaux incombe en premier lieu aux communes et aux autorités sociales compétentes. Les communes s'acquittent de cette tâche de différentes manières. Le projet pilote vise donc à harmoniser la surveillance et à développer des normes de contrôle uniformes. Le but est de pouvoir apporter aux autorités sociales un soutien pour assurer le contrôle et le pilotage des services sociaux et définir leur orientation stratégique.

Le projet d'inspection sociale indépendante a été concu en lien avec la motion « Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton». La SAP décidera à l'issue du projet pilote s'il convient de mettre le dispositif en place dans l'ensemble du canton.

Un projet pilote inédit

C'est la première fois qu'un canton mandate sous cette forme une société de révision externe pour vérifier l'efficacité et la qualité de ses services sociaux. Il s'agit donc d'un travail de pionnier.

> Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION

Parc immobilier du site de formation de Bienne

Le futur déménagement de la Haute école spécialisée bernoise sur le nouveau Campus Bienne libérera des bâtiments dans la cité seelandaise. Ces immeubles pourront être utilisés pour d'autres institutions de formation. Dans ce contexte, l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne a élaboré, avec la Direction de l'instruction publique et les écoles concernées, une planification générale pour le portfolio «Site de formation de Bienne». Le but est d'exploiter au mieux le potentiel qu'offre le parc immobilier des institutions de formation à Bienne tout en offrant de bonnes conditions générales aux écoles.

Au vu des prévisions démographiques et du manque actuel de locaux, les gymnases biennois ont défini une stratégie basée sur deux sites: ils continueront d'utiliser le site des Prés-de-la-Rive, au bord du lac, en l'état et abandonneront tous leurs sites extérieurs provisoires pour se regrouper dans les bâtiments qui seront libérés par la Haute école spécialisée bernoise à la rue de la Source. Les gymnases pourront disposer de ces locaux après des travaux de remise en état et d'aménagement.

> Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

